Lire en dernière page

U Thant aurait une réponse de Hanoi

ÉDITION NEUCHÂTEL/JURA

No 43 - Mercredi 21 février 1968

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD. ADM et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél. réd. (039) 3 10 88 tél. adm. et publ. (039) 3 10 87 CCP 23 313 Lausanne Saint Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 Genève: Arg and 4 tél. (022) 32 47 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4 — 3 mois Fr 11 —, 6 mois Fr 22.— 1 an Fr 44 — LE NUMÉRO 30 ct Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Fin de session au Grand Conseil neuchâtelois

Neuchâtel, pionnier de la médecine du travail

Au début de sa séance de mardi, le Grand Conseil rend hommage au peintre Georges Froidevaux, auteur de la tapisserie qui orne sa salle, décédé vendredi. Puis il aborde un point très important de son ordre du jour.

Médecine du travail

Depuis plusieurs années, la médecine du travail et l'hygiène industrielle sont à l'ordre du jour dans notre canton. L'affaire du benzol n'est pas oubliée. Le Conseil d'Etat a fait son possible pour collaborer à la recherche d'une solution sur le plan romand; ses efforts n'ont pas abouti; il part donc seul aujourd'hui et demande à cet effet, dès 1968, un crédit de 160 000 fr.

Pierre Hirsch apporte au projet l'adhésion du groupe socialiste. Il regerette l'échec intervenu sur le plan romand. Il se félicite que le canton de Neuchâtel soit à l'avant-garde dans ce domaine. Il s'interroge sur la mise en activité d'une polyclinique psychiatrique et sur la formation future de médecins du travail.

Le Dr Porret (PPN) est réticent. Il se demande si la Caisse nationale ne suffit pas. Il craint une exploitation politique de la médecine du travail et redoute qu'on mette dans la tête des ouvriers qu'ils sont malheureux! Adolphe Hatt (soc.) dit en revanche sa satisfaction de responsable syndical.

Le Dr Dubois (POP) reconnaît le travail très considérable qui a été fait et la valeur du rapport présenté. Toutefois, il critique la forme de fondation privée prévue pour l'institution. Il montre enfin par quelques exemples précis que la médecine du travail est nécessaire et ne recouvre pas l'activité de la Caisse nationale.

Le groupe libéral, par la voix de M. François Jeanneret, accepte d'entrer en matière, mais se veut restrictif, pour ne pas dire réticent. Quant aux radicaux, M. Payot apporte leur adhésion.

Après d'inutiles palabres de députés qui cherchent à passionner le débat, ce qui ne s'impose nullement, Fritz Bourquin défend son projet. Aux popistes, il rappelle que les bases légales existantes sont limitées et qu'on ne peut pas tout faire en même temps. Aux libéraux, il affirme la nécessité de promouvoir largement la médecine du travail; la création d'un poste de médecin du travail ne constitue qu'un aspect des choses. La fondation envisagée a l'avantage d'associer tous les milieux à l'œuvre entreprise, étant entendu que le médecin bénéficiera d'une indépendance totale dans ses investigations.

Finalement, le projet est voté à l'unanimité, après rejet d'un amendement popiste et d'un autre libéral.

Le Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds

La construction d'un nouveau gymnase à La Chaux-de-Fonds coûtera 17 millions. On le devine: le seul énoncé de ce montant provoque des mouvements divers, et le rapport du Conseil d'Etat n'arrange rien: par sa brièveté, il élude des explications et justifications indispensables.

Fort heureusement, le groupe radical est seul à céder à la facilité et à proposer la non-entrée en matière. Encore se voit-il lâché publiquement par son conseiller national, M. Favre-Bulle et par le président du parti, M. Favre, qui ne mâchent pas leurs mots pour se séparer de leurs collègues. Tous les autres groupes appuient le projet. Au nom des socialistes, Henri Verdon souligne qu'en matière de constructions scolaires la pingrerie aboutit au contraire du but poursuivi: à des dépenses supplémentaires.

Après explications nouvelles de MM. Clottu et Grosjean, conseillers d'Etat, l'entrée en matière est votée par 83 voix contre 14 (la moitié du groupe radical), puis le projet est adopté par 87 voix contre 6.

(Suite en dernière page)

Bâle: Prélude au Carnaval

Lundi soir, le Carnaval bâlois a débuté par le concert monstre appelé « Drummeli » en langage populaire. Dans une procession sans fin, les cliques se sont succédé sur la scène du Théâtre Küchlin. Mais le Carnaval bâlois ne battra son plein que les 4, 5 et 6 mars. Notre photo: la clique des arlequins.

Le triomphe de Fernande

Comme nous l'avons annoncé hier, la championne valaisanne Fernande Bochatay a été reçue, lundi soir, dans un enthousiasme général à son village natal, Salvan-Les Marécottes. Chacun voulait serrer la main personnellement à la jolie skieuse qui a remporté une médaille de bronze pour la Suisse, et, escortée par une foule d'admirateurs en délire, elle a été portée en triomphe jusqu'à la place communale (notre photo).

NOUVELLES SUISSES

Ecoute téléphonique: Restrictions, mais...

Pourquoi la poste et pas les banques?

Le nombre des personnalités officielles ayant le droit de demander aux PTT la surveillance d'une conversation téléphonique va être limité, de même qu'on va restreindre le nombre des cas justifiant cette pratique. Le projet de loi, qui fera l'objet d'un débat au Parlement, a été commenté mardi au cours d'une conférence de presse par le conseiller fédéral Gnaegi.

La Constitution garantit l'inviolabilité du secret postal, téléphonique et télégraphique. Les juristes ont toujours admis des dérogations « lorsqu'il s'agit de sauvegarder des intérêts supérieurs à ceux de l'usager ».

A l'occasion de diverses affaires, ces dernières années, on a toutefois pu constater que le cercle des autorités pouvant ordonner de telles dérogations était très large. Désormais — selon le projet du Conseil fédéral — ne peuvent faire fonctionner les « tables d'écoute » que les juges d'instruction fédéraux, le procureur général de la Confédération et le chef de la police fédérale, les juges d'instruction militaires, les organes cantonaux d'instruction pénale, les commandants de police cantonaux et communaux (police criminelle). On a notamment éliminé de la liste: le chef du Département de justice et police, le Tribunal fédéral (mais ce point est encore contesté), les tribunaux militaires, les chefs de la gendarmerie des corps d'armée, les tribunaux pénaux des cantons et les présidents des tribunaux civils. (Réd.: sic!)

De cette énumération, il ressort en particulier que les autorités qui jugent ont été écartées, pour ne retenir que les autorités qui mènent une enquête. L'écoute n'est plus possible pour des contestations judiciaires civiles ou, pour de simples contraventions. (Réd.: resic!) On n'a retenu que les instructions pénales ou les mesures visant à prévenir un crime ou un délit.

Des dispositions analogues sont prévues pour le trafic postal. Mais il fut bien précisé que les PTT n'ont pas le droit d'ouvrir une lettre. Elles peuvent, sur demande motivée, en saisir une et la transmettre à l'autorité.

En ce qui concerne l'écoute téléphonique, la conférence de presse a permis d'apprendre que l'autorité qui désire surveiller un abonné doit adresser une demande écrite au service juridique des PTT. Au service central d'écoute, à Berne, la conversation est enregistrée sur bande et une copie écrite du texte est envoyée au demandeur. Même si, par la suite, l'enquête le disculpe, l'intéressé n'est pas avisé de la surveillance dont il a été l'objet. Ces jours, a indiqué M. Gnaegi, 66 demandes étaient en suspens. Plus de la moitié concernaient des affaires d'espionnage.

(Réd.: On reste tout simplement confondu devant le « naturel » avec lequel on semble considérer ces pratiques inadmissibles. Et ce n'est pas la réduction de la liste des « autorisés » qui normalise la situation!

On se demande en particulier comment il se fait que le secret postal soit si aisément violable en Suisse, alors que le secret des banques, qui cache certainement autant de renseignements intéressants, est absolument tabou...)

Cela s'est passé dans notre pays

BERNE : Le problème des frais médicaux. — Au cours d'une conférence commune les représentants des médecins bernois et les caisses maladie se sont occupés du problème de l'augmentation constante des frais médicaux et hospitaliers. Aussi, ont-ils été unanimes à considérer qu'une augmentation de la franchise s'impose impérieusement.

GENÈVE : Sur un air de fugue... — Un peintre en bâtiment d'origine vaudoise et un menuisier ébéniste bernois, tous deux âgés de 22 ans, ont été arrêtés par la police genevoise pour avoir conduit dans leur chambre une jeune fille de moins de 16 ans et s'être livrés sur elle à des attentats à la pudeur. La jeune victime avait fait une fugue et était recherchée par ses parents.

ZURICH : On arrête un faussaire jordanien. — Au début de février, le ministère public d'Amman avait décerné un mandat d'arrêt international pour abus de confiance de 50 000 dinars jordaniens, ce qui représente environ 600 000 fr., contre un employé de banque de 35 ans. Ce Jordanien, qui occupait le poste de chef du service des changes à la banque Cairo-Amman, à Amman, s'envola le 15 février du Portugal à destination de la Suisse. Il fut arrêté à son arrivée à l'aéroport de Kloten. Il a avoué son délit. Au moment de son arrestation, il était en possession d'environ 270 000 fr. en monnaies étrangères et d'un pistolet.

GENÈVE : Escroc allemand arrêté. — Un commerçant allemand de Hambourg, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international, a été arrêté à Genève où il était en séjour. La police hambourgeoise le recherche pour escroqueries, émission de chèques sans provision et abus de confiance portant sur une somme globale de plusieurs dizaines de milliers de DM. Cet individu sera extradé cette semaine encore.

BERNE : Nouveaux ambassadeurs. — W. Spühler, président de la Confédération, et M. Celio, chef du Département militaire, ont reçu mardi, pour la remise de leurs lettres de créance, le nouvel ambassadeur de Finlande en Suisse, M. Alholm, et le nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Hohler.

GENÈVE: Un pompiste attaqué

Un pompiste de nationalité italienne, âgé de 31 ans, a été attaqué mardi soir, à Genève, dans un garage du quartier des Pâquis, par un inconnu qui avait surgi derrière lui. Bien que sauvagement frappé à la tête, il opposa une résistance si sérieuse que le malandrin dut prendre la fuite sans avoir eu le temps de puiser dans la caisse de l'établissement. Le pompiste, qui était blessé à la tête, a été transporté dans une permanence médicale pour recevoir les soins que nécessitait son état. Quant à l'agresseur, un homme paraissant âgé de 25 ans environ, il est activement recherché par la police. Il a pris la fuite à pied en direction du quartier de Montbrillant.

GENÈVE : Huit tonnes de médicaments en carafe. — La Croix-Rouge internationale continue à se préoccuper d'obtenir l'autorisation d'envoyer par avion au Biafra huit tonnes de médicaments d'une valeur de 500 000 francs, dont la nécessité se fait durement sentir. Un avion-cargo attend à Genève depuis un mois de s'envoler. Mais jusqu'à présent cependant tous les efforts auprès des autorités biafraises et nigériennes ont été vains.

LUGANO : Faussaires démasqués. — La police vient de mettre la main sur deux ouvriers de Viterbo, qui travaillent depuis deux ans à Lugano et qui entretenaient un commerce de fausses œuvres d'art étrusque, introduites au Tessin par l'intermédiaire d'amis résidant en Italie. Le commerce est assez étendu ; il paraît être en rapport avec l'affaire internationale de faux qui vient d'être découverte en Italie.

THURGOVIE : Un arbre dans la maison. — Un accident peu banal s'est produit à Fischingen (TG). Des bûcherons étaient occupés à abattre des arbres dans une forêt. Un tronc, en tombant sur le sol fortement gelé, et très en pente, se mit soudain en mouvement, roula dans la vallée et entra dans la cuisine d'une maison dont la fenêtre regardait du côté de la forêt. Il s'y trouvait précisément une ménagère qui fut grièvement blessée. Le tronc enfonça encore une porte avant de pénétrer dans une chambre.

TESSIN : Alerte aux gangsters. — Depuis quelques jours les polices tessinoise et italienne sont en état d'alerte. Elles recherchent en effet des bandits qui sont entrés en Suisse, venant d'Italie, à bord d'une voiture volée. Il s'agit de dangereux individus qui, selon des informations provenant d'Italie, ont la ferme intention de commettre une agression à main armée en Suisse. Mardi matin, aussi bien du côté italien que du côté suisse, des policiers avaient pris position, armés de mitraillettes.

BERNE : Retour du Congo. — On apprend au Département politique fédéral que les six experts suisses appréhendés au Congo pourront regagner leur pays mercredi. Leur « arrestation » avait pour but de contrôler leur identité.

LAUSANNE : Mort de la fille du baron de Coubertin. — Dans la nuit de lundi à mardi, est décédée, dans une clinique lausannoise, Mlle Renée de Coubertin, fille du baron Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux olympiques. Elle était née à Paris le 22 mai 1902 et habitait Lausanne.

VAUD

Renens: On discute de la piscine

Le Conseil communal de Renens a tenu séance le 8 février, représenté par 87 membres; puis, il a tenu une nouvelle séance le 15 février qui pourrait être appelée de relevée quoiqu'elle ne le fût pas.

Assermentations. — En remplacement de deux conseillers démissionnaires, l'un libéral, l'autre socialiste, M. Bissat et notre ami Agassiz sont assermentés.

Communications de la présidence et de la Municipalité. — Le président lit deux lettres qui ont été envoyées par le bureau à la Municipalité :

1. Au sujet des conseillers qui quittent la commune sans donner leur démission.

2. A propos de la procédure à utiliser pour porter à la connaissance du conseil les communications de la Municipalité.

La Municipalité est d'accord pour une information d'office par le contrôle des habitants au bureau pour le premier point. Par contre, pour le deuxième, le syndic déclare que vu les discussions soulevées par les listes des communications municipales, celles-ci seront ramenées au strict minimum. Notre ami Savoy rappelle que pendant la précédente législature, seuls les objets importants étaient les sujets de communications municipales et que c'était là la sagesse. Rappelons aussi que ces communications furent une des grandes promesses électorales radicales.

Elections. — Nos amis Golaz, Naegele, Bovier, Clément, Bochez feront partie de la Commission de gestion, composée de treize membres.

Gloor sera pour la deuxième année l'un des deux reviseurs de Renens pour les comptes du Service intercommunal d'électricité.

Un libéral remplacera un libéral à la Commission des finances.

Emprunt. — Demande d'emprunt de deux millions sous forme de compte courant pour financer de nouvelles acquisitions d'immeubles. Nos commissaires désignés sont Chave et Corthésy. Savoy, président de la Commission des finances, annonce la position favorable de sa commission et indique qu'une soirée entière a été consacrée à ce préavis. Suite au deuxième débat.

Naturalisation. — Admission à la bourgeoisie de M. Jenö Ferland, ressortissant hongrois. La discussion n'est pas utilisée. Renvoi à la Commission des naturalisations.

Motion Vanini. — Réponse de la Municipalité. Notre ami Savoy fait judicieusement remarquer qu'il eût préféré recevoir un préavis plutôt qu'une réponse écrite qui mentionne les frais qu'occasionnera la prochaine signalisation lumineuse de la rue de Lausanne. Notre ami Spirig, municipal, fournit quelques explications complémentaires. Notre ami Vanini constate qu'il lui a été répondu abondamment.

Propositions individuelles. — Guenot, notre président de groupe, demande qu'une discussion préalable soit ouverte au sujet du préavis concernant le financement et la construction de la piscine, préavis reçu après la séance précédente. Le groupe radical propose de renvoyer cette discussion au prochain conseil prévu le 29 février. Au vote, ce point de vue est admis, mais après le vote, tout est remis en cause par rapport au temps perdu. Notre ami Nicollier, municipal, souligne que si les conseillers espèrent voir de l'herbe autour des bassins au commencement de l'été 1969, ce n'est pas le moment de retarder le départ des travaux. La date d'une séance spéciale est alors proposée et fixée au 15 février.

Nos amis Gislaine Gohl et Clément interviennent encore sur l'état des travaux restés en panne à l'avenue de Longemalle et l'éclairage de la rue de l'Avenir.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

Discussion préalable sur la piscine. — Savoy ouvre les feux en demandant des éclaircissements sur les divers points suivants :

— La mise à disposition, par la commune de Chavannes de 8000 m² de terrain destiné à agrandir le solarium.
— Les mesures de protection pour la propreté de l'eau des bassins.
— Le nombre suffisant de W.-C. femmes par rapport à celui des hommes.
— La surveillance des travaux par un représentant technique du maître de l'œuvre.
— Le chauffage de l'eau est-il prévu et comment ?
— La possibilité pour les non-baigneurs de pénétrer dans le restaurant pour y jouir d'une vue splendide.

L'aménagement des places de parcage et de l'artère 31 longeant la future piscine qui devrait être présenté conjointement au préavis de la piscine.

Le président du comité de la coopérative de la piscine, M. Leutwyler, prend place à la table des rapporteurs et répond très longuement, fournissant de nombreux détails.

M. Berseth (pop), spécialiste pour verser de l'huile sur le feu avec M. Bovey, président du Parti radical, se tirent quelques boulets de leur grosse artillerie verbale (personne ne s'émeut plus, mais ça met de l'ambiance).

La discussion durera une bonne heure et quart et complétera l'édification de la commission présidée par notre ami Gloor.

Divers. — M. Gilliard (pop), demande que l'arrêt facultatif de la Savonnerie devienne un arrêt fixe.

La suite des événements au 29 février. **Le Renannais.**

GENÈVE

Le «non» des syndicats majoritaires genevois

La Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) a refusé de participer à la Commission consultative de l'économie et du travail mise sur pied par le Conseil d'Etat du canton de Genève.

De quoi s'agit-il ? Quel était le but de cette commission ? Comment justifier le raidissement des grandes associations faîtières syndicales de notre canton vis-à-vis du gouvernement et du patronat ?

D'une façon très schématique, nous énumérerons ci-après quelques-unes de ces motivations :

La Commission consultative de l'économie et du travail est un organisme sollicité et attendu depuis longtemps par les milieux professionnels. L'ampleur et la complexité des nombreux problèmes financiers, économiques, sociaux, etc... qui sont posés chaque jour aussi bien aux autorités politiques qu'aux organisations paritaires exigent la présence d'un conseil dont la composition doit comprendre, outre les représentants de l'Etat, les délégués qualifiés des salariés et du patronat.

Dans un régime qui ne connaît guère la démocratie économique, le rôle d'un organe de cette nature ne peut être que consultatif. Il doit toutefois permettre l'examen de maintes questions en préconsultation, avec la possibilité d'orienter dans un sens ou dans un autre, le résultat de délibérations. Une telle politique est déjà pratiquée dans de nombreux domaines par le Conseil d'Etat et les partenaires sociaux genevois, mais seulement au gré des projets de loi, de la législation existante ou des initiatives particulières. La Commission consultative de l'économie et du travail avait pour but essentiel d'institutionaliser ces consultations, tout en créant un lien entre l'Etat, les employeurs et les salariés.

Sur la forme, le Département du commerce et de l'industrie, au nom du Conseil d'Etat, avait édicté un arrêté instituant cette commission qui prévoyait sept représentants patronaux et sept représentants des travailleurs; parmi ces derniers, l'Union des syndicats du canton de Genève disposait de quatre sièges, dont un était attribué à notre fédération. Les membres du Conseil d'Etat et leurs experts siégeaient de droit dans cette nouvelle commission.

Alors même que la délégation patronale était déjà formée, la CGAS, par une lettre au Conseil d'Etat du 12 décembre 1967, déclinait sa participation. Un tel revirement de position ne pouvait avoir que des motivations fondamentales. En fait, les responsables syndicaux refusent de poursuivre une politique dont les résultats sont ignorés de la plus grande partie des affiliés. Notre participation intensive au sein d'organismes bi ou tripartites nous condamne au silence, mais laisse le champ libre à des organisations ou partis politiques pour lesquels trop souvent l'intérêt particulier l'emporte sur l'intérêt général.

Il faut en premier lieu rétablir le contact entre les dirigeants et les membres par des moyens modernes et rapides d'information.

La disponibilité des dirigeants syndicaux pour une politique gestionnaire n'a pas été payée en retour, bien au contraire. Aucune évolution ne se dessine dans le domaine conventionnel, les non-syndiqués continuant de profiter impunément des fruits de l'action syndicale. A plus longue échéance, c'est toute la politique des contrats collectifs qui est ainsi mise en danger.

De plus, nos organisations manquent de moyens nécessaires pour assurer la formation de leurs cadres. Le simple dévouement ne suffit plus aujourd'hui pour dominer l'ensemble des problèmes posés au mouvement syndical.

A ces premières constatations d'ordre général s'ajoute le fait qu'une Commission consultative de l'économie et du travail pouvait, dans une certaine mesure, porter préjudice au contenu des contrats collectifs. Au cas où cette institution mettait sur pied une politique sociale générale, elle risquait de se substituer aux commissions paritaires professionnelles qui devraient voir leurs tâches se développer et non pas être réduites.

Relevons également que nos organisations syndicales ne disposant pas des mêmes moyens que leurs partenaires, Etat ou organisations patronales, se trouvent en condition d'infériorité dans une commission permanente. L'Etat, comme les employeurs, dispose d'experts, d'offices de recherches et de statistiques, de documentations ou d'archives qui font défaut aux représentants syndicaux.

Durcissement de nos positions, raidissement à l'égard des partenaires, une meilleure information générale à la base, assurer la formation de nos cadres, trouver les moyens nécessaires à l'accomplissement de nos tâches: autant de postulats qui expliquent le « virage » pris par nos organisations.

Nous ne mettons pas en cause notre participation à des organisations spécialisées, étudiant des problèmes bien définis; nous y avons joué un rôle que nous pensons utile et nous entendons continuer, mais nous ne voulons pas être ligotés et perdre notre pouvoir d'opposition et de contestation.

Il s'agit d'un engagement de politique générale, hypothéquant l'avenir. Il s'agit, aussi et surtout, d'une suite naturelle à des thèses publiées il y a deux ans dans notre brochure: « Le Syndicalisme est-il dépassé ? »

A. Baudois (FCTA).

Au Lyceum de Lausanne

Deux pièces en un acte

Le Lyceum-Club de Lausanne a mis à son programme pour le mois de février deux pièces en un acte, l'une de Marcel Mithois, « Les Vacances rêvées », l'autre de Georges Feydeau, « Mais n'te promène donc pas toute nue ».

Les « Vacances rêvées », c'est l'histoire de cette Parisienne professeur de lettres qui débarque un beau soir en province chez un couple de sourds. Elle est esseulée et s'ennuie, prise entre « Rosa et la Rose » et « Les sanglots longs des violons de l'automne ». Elle aimerait tant se marier ou, pour le moins connaître l'amour. Pendant qu'elle soliloque de la sorte, le fils (du couple sourd) rentre. La gentille professeur lui demande alors de bien vouloir jouer la comédie et de lui déclarer son amour. Mais lui ne mord pas au jeu. Il l'embrasse violemment, la fille prend peur et s'en va.

Il y a une petite philosophie à tirer de la pièce de Mithois: Vivre dans ses rêves et avec ses rêves, c'est bien, mais c'est fragile aussi. Lorsque la réalité surgit brusquement, l'utopique, très souvent se casse le nez.

Bonne interprétation de Christiane Doy que nous aurions aimée cependant plus bucolique, plus rêveuse. Mais le rôle qu'elle tient là est difficile: il exige de celle qui l'interprète, une réelle performance et Christiane Doy s'en est fort bien tirée.

La seconde partie du programme est passée en compagnie de Feydeau. « Mais n'te promène donc pas toute nue » appartient à la série des « dégrafées ». Ce sont des filles qui selon Marcel Achard «ont du caractère, elles sont amusantes, agressives, saugrenues ».

Ce sont ces filles qui disent :

— On parlait de toi l'autre jour, on en a dit ping-pong.

Au lieu de pis que prendre.

La pièce est trop connue pour que nous la résumions ici. Sarah Pasqui est une excellente Clarisse, Rémy Ioner un bon Ventroux.

Du bon travail qu'a fait là la troupe du Lyceum. **B.-P. Cruchet.**

La Chaux-de-Fonds

Bernina présente des avantages exclusifs qu'aucune autre machine à coudre ne peut vous offrir.

BERNINA

Agence officielle:

M. Thiébaut

La Chaux-de-Fonds
Léopold-Robert 31
Tél. (039) 2 22 54

Le Locle
Crêt-Vaillant 7
Tél. (039) 5 18 06

PIANO

A VENDRE (cas urgent), très bas prix, beau piano. Tél. (039) 2 75 68.

ARTICLES HYG.

1re qual., 12 pces Fr. 4.50; 24 pces Fr. 8.—; lubrifié 12 pces Fr. 6.50, 24 pces Fr. 11.50
Exp discrète. Remb seulement sur demande. CP 30 185 46
F. WIDMER, case 54, Grand-Rue,

Circulan pour homme et la femme

Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires !
Circulan chez votre pharmacien et droguiste 1 litre Fr 20.55 11 25 4.95

von Gunten
Verres de contact

Laboratoire équipé spécialement
Faites un essai sans engagement

Av. Léopold-Robert 21
Tél. 2 38 03

PRÊTS
Banque EXEL
Discrets
Rapides
Sans caution
EXEL
Ouvert le samedi matin
Avenue Léopold-Robert 88
La Chaux-de-Fonds
Tél. (039) 3 16 12

CCAP
La CCAP
garantit l'avenir de vos enfants
Neuchâtel
Tél. (038) 5 49 92

MADAME LIANE STAUB-ROCHAT,
MADAME ET MONSIEUR ANTOINE MUOSER,
LES ENFANTS, PETITS-ENFANTS ET ARRIÈRE-PETITS-ENFANTS DE FEU HENRI ROCHAT,

profondément émus par les marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Charles Perret-Gentil

expriment à toutes les personnes qui les ont entourés leur reconnaissance et leurs sincères remerciements.

Les présences, les messages ou les envois de fleurs leur ont été un précieux réconfort.

Un merci spécial à la direction et au personnel de l'Imprimerie Coopérative et à la Fédération suisse des typographes, section de La Chaux-de-Fonds.

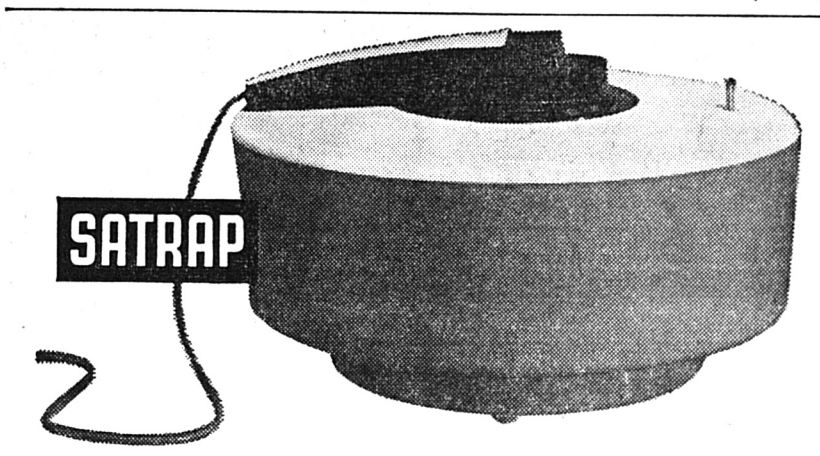

Température à la carte. Servie par le nouvel humidificateur SATRAP-humisana.

Une novelle façon d'humidifier l'air de vos pièces. SATRAP-humisana ne fait pas que projeter de l'eau. Il la vaporise silencieusement, jusqu'à raison d'un demi-litre par heure. Il ne crée pas de zone froide, pas plus qu'il ne dépose de calcaire sur vos meubles ou sur vos tapis.
Fr. 35.— avec ristourne.

coop

Approuvé par l'ASE. 1 année de garantie. Service après-vente dans toute la Suisse. SATRAP en vente uniquement dans les magasins à l'enseigne Coop.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

20 février 1968

Naissances

Guyaz Frédéric-Jean, fils de Jean-Claude, boîtier, et de Madeleine née Flühmann.

Kiener Stéphane, fils de Christian, employé de commerce, et de Maria-Theresia née Bill.

Tschäppät Corinne-Aimée, fille de Francis-Willy, agent de police, et d'Aimée-Marie née Beth.

Décès

Molleyres née Neri Marguerite-Fanny, ménagère, née le 11 janvier 1911, épouse de Martin-Gustave (Parc 2).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

20 février 1968

Décès

Vermot-Petit-Outhenin née Bachmann Marthe-Cécile, ménagère, née le 3 août 1882, veuve de Jules-Augustin (Marais 17).

SECURITAS S. A.

engage pour les cantons de Vaud · Neuchâtel Genève

gardiens de nuit à plein emploi et gardes pour services occasionnels

Nationalité suisse Faire offres en précisant catégorie d'emploi et canton désiré à **Securitas S. A. rue du Tunnel 1, Lausanne.**

Page de la femme

Les femmes socialistes neuchâteloises au travail

(Extraits du rapport d'activité des dix derniers mois de 1967, présenté au congrès cantonal du 23 février 1968.)

Dans une seule section du canton, à Neuchâtel, les femmes socialistes ont créé un groupe féminin qui se réunit chaque quinzaine, soit pour une causerie sur un sujet d'actualité ou de doctrine, soit pour s'entretenir amicalement en maniant aiguilles et crochets ; en revanche dans les autres sections du canton, nos camarades femmes se contentent d'assister aux assemblées du parti, où elles interviennent à l'occasion dans les débats, défendent leur point de vue, émettent des suggestions ou des propositions.

L'année qui s'ouvre posera des tâches et des problèmes (conférence féminine centrale suisse, étude et approbation des statuts centraux, tâches en liaison avec l'année jubilaire de la Déclaration des droits de l'homme) qui devront être examinés dans les sections. Il est du devoir de nos camarades de signaler ces questions dans leurs sections respectives et d'y intéresser chacun.

De plus, la perspective très proche des élections communales exige une collaboration étroite des hommes et des femmes dans le parti. Cette année-ci devrait être, dans le travail du parti, une étape de rapprochement des camarades hommes et femmes.

Une semblable collaboration implique, bien entendu, une parfaite entente, un encouragement sans entraves à la promotion de la femme dans les organes du parti, à des postes de confiance, à des responsabilités. Entente parfaite qui réclame, d'autre part, des femmes, l'effort nécessaire pour s'instruire idéologiquement et politiquement, ne pas se contenter de distractions futiles et d'occupations faciles, mais s'astreindre à sacrifier pour le parti un peu de leurs loisirs et de leurs aises.

Au cours des dix derniers mois la Commission féminine cantonale s'est réunie six fois. A toutes ces séances, elle a déploré l'absence d'une présence locloise, malgré ses rappels réitérés. En revanche elle eut chaque fois le plaisir d'y saluer la présence de la représentante du Val-de-Travers, Anita Presset, conseillère communale à Fleurier. Malgré les grosses responsabilités que réclame sa fonction publique et le temps qu'elle y consacre, malgré ses devoirs professionnels et sa tâche de mère de famille, elle a précieusement aidé la commission dans l'accomplissement de ses tâches et, de plus, a pris sur elle de chercher à intéresser les milieux ouvriers féminins du Val-de-Travers à notre travail, ce qui n'est pas facile. Les autres districts ont été régulièrement représentés aux séances par une ou deux déléguées. Ces séances sont pour les membres de la commission un moment de réconfort et d'encouragement. L'esprit de confiance, d'amitié et de collaboration qui y règne est si attachant que les séances se prolongeraient volontiers jusqu'à une heure avancée, n'était l'horaire des trains qui oblige à prendre congé les unes des autres.

En février la commission a fait appel à la présidente centrale suisse, Marie Boehlen, pour resserrer les liens avec les femmes socialistes de Suisse allemande et mieux connaître les problèmes qui se posent à nous sur le plan fédéral.

En mars, Emmy Abplanalp, l'une des deux vice-présidentes neuchâteloises a fait un exposé remarquable des expériences d'une assistante polyvalente, travail qui mériterait d'être entendu dans maintes sections.

La séance d'avril a été animée par une étude de Paulette Duvoisin sur le mouvement et le travail des aides familiales où elle occupe un poste important en qualité de caissière et auquel elle consacre un temps précieux.

Le 30 mai, Marcelle Blanc, la seconde des vice-présidentes, a parlé du travail d'une secrétaire dans un service antituberculeux.

L'été a marqué un temps de répit qui s'est prolongé jusqu'en octobre plusieurs des membres étant en vacances en septembre.

A la séance d'octobre il a été donné connaissance du résultat de notre enquête par questionnaire auprès des femmes socialistes du canton.

A l'instar de nos camarades vaudoises, nous avons distribué, dans tous les districts, un questionnaire, à raison de quelque cinq cents exemplaires, pour connaître les causes de l'absence, trop généralisée, des femmes aux assemblées du parti, les sujets qu'elles aimeraient voir traiter et le genre de réunion ou d'activité auquel elles donnent leur préférence. Des questionnaires rentrés (16 pour La Chaux-de-Fonds, 15 pour Neuchâtel, 2 pour Le Locle et 3 pour le Val-de-Ruz) il ressort que les femmes socialistes sont intéressées avant tout aux questions sociales et d'éducation ; les sujets politiques ne captivent qu'une minorité d'entre elles, mais un bon nombre souhaitent que soient créés des groupes d'étude sur des questions fondamentales. A l'exception de Neuchâtel, une forte majorité estime qu'un groupe exclusivement féminin qui tient ses séances en marge du parti n'est pas à conseiller. Les raisons : « Il ne faut pas partager le parti entre les hommes et les femmes», ou bien encore: «Une collaboration étroite et active des hommes et des femmes au sein du parti est la seule méthode constructive pour entraîner les femmes au travail du parti ».

Le 21 novembre, les membres de la commission firent part des renseignements qu'elles ont pu obtenir, dans le canton, sur la discrimination des salaires masculins et féminins pour un travail équivalent.

Cette enquête aurait entre autres pour but d'enrichir la documentation que recueille la Commission féminine centrale suisse sur la condition de la femme chez nous. Les femmes socialistes de tous les cantons ont été invitées à se documenter à cet égard. Les détails rapportés par les membres de la Commission féminine cantonale sont rien moins que bouleversants. En voici quelques exemples :

- **Dans une fabrique de Fleurier, pour le même travail les hommes gagnent à l'heure 4 fr. 90, les femmes 3 fr. 20 à 3 fr. 25.**
- **A Buttes, une fabrique qui occupe exclusivement des femmes suisses, la plupart à mi-journée, les rétribue 2 fr. 60 à l'heure.**
- **Chez Dubied, à Couvet, même situation : pour les femmes 3 fr. 40, aux hommes, pour le même travail, 4 fr. 60 à 4 fr. 80.**
- **Chez Suchard la moyenne de salaire horaire des hommes est de 5 fr. 05 pour un travail pour lequel les femmes gagnent en moyenne 3 fr. 65.**
- **Chez Brunette un jeune homme manœuvre, de 17 ans, gagne autant qu'une femme qui dirige une machine et travaille dans l'entreprise depuis 10 ou 15 ans.**

Ce sont là quelques cas parmi ceux qui ont été recueillis. De plus, nous avons appris que des femmes sont engagées comme vendeuses au salaire horaire de 2 fr. 60. Malheureusement, il fut impossible d'obtenir des femmes travaillant dans cette branche des informations plus détaillées, les vendeuses, qui sont le plus souvent sous la coupe du patron, s'étant refusées à nous en fournir. C'est pourquoi la commission adressa au secrétariat de la FCTA une lettre lui faisant part de sa déception d'un tel état d'esprit chez les vendeuses et de son encouragement à intensifier, dans ces milieux, le travail d'organisation syndicale.

SUR LE PLAN ROMAND, **nous entretenons des relations cordiales avec nos camarades genevoises et vaudoises. Ces dernières nous ont invitées à assister, le 1er décembre, à une conférence de Janette Brutelle, membre du Comité central des Femmes socialistes de France, sur le sujet « Les femmes et la politique », à la Maison du Peuple de Lausanne. Six Neuchâteloises y assistaient, toutes membres de la Commission féminine cantonale. Chaque année on se promet de renouveler et de multiplier ces contacts, mais les occasions et les possibilités de les réaliser restent rares, hélas !**

LA PAGE DE LA FEMME **sert de trait d'union sur le plan romand. A la suite d'un récent appel de la rédactrice responsable nous osons espérer que nos amies de Genève et de Lausanne prendront sur elles d'envoyer régulièrement des articles pour tous les numéros à paraître. La page est lue régulièrement et appréciée en dehors du parti, dans des milieux qui nous sont proches.**

NOS QUATRE DÉPUTÉES SOCIALISTES AU GRAND CONSEIL **nous ont tenues au courant de leur travail parlementaire. Elles sont intervenues, entre autres dans les questions suivantes: modification de la loi sur les brevets d'enseignement secondaire ; formation professionnelle des filles, intégration des femmes à l'économie ; travail des enfants mineurs ; surveillance de l'apprentissage ; question sur les détergents ; question sur la signalisation routière ; motion pour la création d'un foyer d'accueil pour jeunes gens et jeunes filles au Locle et à Neuchâtel ; une seconde motion dont la concision et le bien-fondé ont su gagner la majorité du Grand Conseil, assurant aux consommatrices neuchâteloises l'appui financier du Conseil d'Etat par le renouvellement de la subvention annuelle de 1000 fr.**

ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Les femmes socialistes ne peuvent travailler en vase clos. Elles rayonnent, par leur présence et leur action dans d'autres organisations.

Membres du Conseil suisse des associations pour la paix, **elles sont les seules femmes socialistes de Suisse à faire partie de cette association qui œuvre pour la paix.**

Elles ont déployé une activité intense au sein de la section des consommatrices neuchâteloises. **Deux membres de la Commission cantonale font partie du Comité cantonal de cette organisation. Cet hiver s'est créé à La Chaux-de-Fonds un groupe vivant pour les Montagnes neuchâteloises qui réunit une dizaine de sociétés féminines ou mixtes.**

Nous nous sommes assuré, pour l'assemblée générale cantonale, la présence de notre camarade Jean Hirsch, de La Chaux-de-Fonds qui parlera des lois régissant la publicité.

Au Suffrage féminin, **à** l'Ecole des parents, **au** Centre d'éducation ouvrière **les femmes socialistes sont aussi présentes. Nos relations avec le** Mouvement populaire des familles **sont également excellentes.**

Avec la Commission féminine centrale suisse **la liaison est assurée, par une correspondance régulière qui nous tient au courant des questions majeures sur le plan fédéral, puis par le fait que la présidente cantonale est membre de la Commission féminine centrale et assiste à toute ses séances, à Berne.**

Pour conclure, le rapport forme des vœux afin que l'avenir resserre encore les liens de camaraderie et de bonne entente au sein du parti, en vue de son bien et de sa prospérité.

Jy

LE KREMLIN DE 1920

On a beaucoup parlé — ces cinquante dernières années surtout — des décisions et des décrets, des réceptions et cérémonies des congrès qui s'y sont déroulés. Mais très peu de sa structure et de ses caractéristiques. Nous allons essayer, bien imparfaitement, de combler cette lacune, puisque nous avons eu, dans les années 1920 à 1921 et 1922, le « privilège » d'y travailler.

Le Petit Larousse, qui publie sous la lettre K une photographie du Kremlin, n'est pas très loquace à son sujet; voici, en effet, ce qu'il indique:

« Kremlin (le) ou Kreml, quartier central et forteresse de Moscou, dominant la rive gauche de la Moskova, et où se trouvent un grand nombre de monuments, d'églises, de palais. »

Il est juste d'ajouter que, sous le nom de Moscou, le dictionnaire est un peu plus explicite, mais très concis.

Comme nous n'avons nulle raison d'observer une discrétion semblable, mais que, d'autre part, le lieu de nos investigations était limité, nous tenterons seulement de situer et de dépeindre les lieux devenus la citadelle du bolchevisme par un concours de circonstances qu'il faudrait un volume pour seulement commenter.

Deux entrées donnent accès à la forteresse du Kremlin, l'une, côté place Rouge, entourée de hauts murs crénelés, destinée au passage des véhicules, et l'autre, côté vieille ville, par un pont moyenâgeux, où avaient accès les piétons munis d'une « propouska ».

La « propouska » est un laissez-passer; dans les années héroïques de la révolution, il en était fait très large usage, et nous avons tout lieu de penser que, loin de s'atténuer, cette tendance n'a fait que croître et embellir.

Les neuf églises qui se trouvent dans l'enceinte ont été — est-il besoin de le dire ? — désaffectées, mais non détruites; les tours d'enceinte étaient encore toutes surmontées des aigles impériales. Lénine s'était opposé à ce qu'on ôtât ce souvenir de la dynastie des tsars, mais Staline, peu sensible à une histoire millénaire à laquelle il n'avait pas participé, y fit hisser l'emblème révolutionnaire, la faucille et le marteau. Cela nous remet en mémoire une phrase très spirituelle d'une chanson française: « Tes faux cils me rendent marteau ! » Cette chanson n'a pas eu le même succès que celle de Gilbert Bécaud, sur la place Rouge, véritable chef-d'œuvre, à notre humble avis.

Mais revenons à nos moutons, qui ne sont pas de Panurge ! A part le Palais des tsars, de construction récente et très moderne, tous les autres édifices étaient vieux; des pavés inégaux et millénaires y donnaient accès.

Il y avait aussi, dans cette enceinte, une cloche gigantesque, dont l'un des pans s'était détaché lors de sa chute. Cette cloche monumentale, montée sur un socle de granit, avait été fondue avec tous les canons pris à l'ennemi par l'un des tsars; mais lorsqu'on voulut la hisser dans un clocher, elle s'effondra, tuant quatre hommes, de sorte que l'on dut se résoudre à la laisser à terre. On pouvait y pénétrer et méditer sur la fragilité humaine, tout à loisir.

On prétend — à tort ou à raison — que la coupole de l'une des églises du Kremlin est en or; cet or fut, paraît-il, revêtu d'un vernis lors de l'approche d'un ennemi, mais il nous a été impossible de savoir de quelle tour il s'agissait ou si c'était une légende; cela n'a d'ailleurs qu'une importance très relative.

Ce que nous avons vu, par contre, c'est la porte des appartements de la tsarine, sertie de pierres précieuses, et notamment d'un diamant de la grosseur d'une noix ! Sertir des pierres précieuses à une porte ! Il fallait pour cela une dose de vanité peu ordinaire et jamais, à notre connaissance, aucun orfèvre n'a songé à un tel usage de ses joyaux !

Quant au lit de la défunte tsarine, il a servi bien des fois, pendant les congrès de l'Internationale communiste, de sofa où les congressistes, fatigués des débats interminables auxquels ils devaient assister, allaient chercher quelques instants de répit. Jules Humbert-Droz se rappelle très bien s'y être délassé. En revanche, il n'a aucun souvenir du fameux diamant, cependant que la soussignée s'en souvient parfaitement.

Le palais proprement dit est longé par une immense terrasse d'où l'on domine la Moskova et toute la ville de Moscou, côté nord, et lorsque le soleil donne sur les coupoles dorées des 1600 clochers moscovites (quarante quarantaines) le coup d'œil est féerique.

Un escalier monumental en marbre blanc, recouvert d'un moelleux et épais tapis d'Orient permet d'accéder aux célèbres salles du Kremlin, celle du trône et la salle de réception, de même qu'à la salle en marbre blanc, sur les colonnades de laquelle figurent les noms de tous les héros tombés aux champs de bataille, et Dieu sait s'ils sont nombreux !

Cet escalier est encore caractérisé — sur son premier palier — par des palmiers géants dont le feuillage décoratif s'élève jusqu'au plafond, un plafond qu'il faut regarder comme on contemple les étoiles, la tête penchée en arrière.

Des fresques admirables ornent le second palier, l'une évoquant la péroraison de l'un des tsars à ses moujiks rassemblés, l'autre, une bataille célèbre — nous ne savons plus laquelle !

Les délibérations de l'Internationale communiste avaient lieu dans l'ancienne salle du trône, alors que les travaux qui s'y rapportaient s'effectuaient dans la salle de réception. Inutile de dire que le trône et tous ses attributs avaient disparu; seules subsistaient de gigantesques étagères rouges et or sur lesquelles avaient manifestement figuré les cadeaux reçus par Leurs Majestés. A coup sûr, les bolcheviks étaient les premiers étonnés de siéger en un tel lieu.

Dans la salle de réception se trouvaient, adossées aux murs sur plusieurs rangées, des centaines de chaises en peluche rose dont le dossier était brodé aux armoiries tsaristes. Comme nos travaux de rédaction se prolongeaient parfois tard dans la nuit, nous allions dormir quelques heures derrière l'écran formé par la dernière rangée de chaises; nos camarades nous réveillaient à l'heure que nous leur indiquions. Il est hors de doute que les artisans de ces magnifiques sièges, de même que leurs acquéreurs, n'avaient jamais songé à l'usage prosaïque que nous en faisions, impunément ! Grandeur et décadence !

Les repas des congressistes étaient pris dans l'une des salles attenantes et les desservantes, vêtues de blanc avec des foulards rouges noués autour de la tête, firent, à l'issue de l'un des congrès, une galerie d'honneur à Zinoview, porté en triomphe jusqu'à la sortie par de jeunes et enthousiastes délégués.

Cela nous remet en mémoire une autre manifestation — de La Chaux-de-Fonds celle-là — où Paul Graber, sorti de prison après des discours incendiaires, fut porté en triomphe jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville, mais sans l'escorte féminine rouge et blanche des maîtres de l'heure moscovites !

HÉLÈNE HOROWITZ.

(A suivre.)

Le suffrage féminin en Suisse alémanique

Une brèche dans le mur de l'antiféminisme bernois

A SOLEURE

Les électeurs du canton de Soleure ont repoussé, les 17 et 18 février, à une très faible majorité d'environ 1900 voix, le suffrage féminin en matière communale et à une majorité plus forte, de quelque 5300 voix, le suffrage féminin en matière cantonale.

Le 1er février 1959, le droit de vote féminin était repoussé, dans le canton de Soleure, par une majorité de 15 300 voix. Il y a donc un sérieux progrès vers la conquête de l'égalité politique de la femme dans ce canton, d'où l'on est en droit d'espérer que la victoire finale est proche.

A BERNE

En revanche, le canton de Berne marque des points très satisfaisants, grâce surtout aux sept districts jurassiens qui, tous, admettent la loi autorisant les communes à introduire le suffrage féminin.

Un fait unique est à signaler. Il s'est produit dans la commune jurassienne de Lajoux (district de Moutier), où l'assemblée communale a voté à l'unanimité et sans abstention le droit de vote aux femmes en matière communale, à condition que le vote féminin dans les communes soit admis sur le plan cantonal — ce qui est chose faite.

La majorité bernoise acceptante, qui bat de quelque 5300 voix la minorité, révèle une évolution certaine de la mentalité dans ce canton. Toutefois, l'examen des résultats régionaux montre que, malgré le précieux apport des villes de Berne et de Bienne, l'antiféminisme des paysans et du patriciat bernois l'aurait emporté s'il n'y avait eu les sept districts jurassiens pour apporter leurs 6000 voix majoritaires. Sans eux, la réaction triomphait avec 700 voix de plus.

Cet examen montre aussi que, si le canton de Berne fait une avance dans la voie du progrès, c'est surtout à l'esprit féministe et progressiste romand qui domine dans le Jura francophone et qui n'est pas à négliger dans la ville fédérale, pas plus qu'à Bienne, ville bilingue.

Nous saluons encore le fait qu'au soir de cette victoire, deux communes, Bienne et Lajoux, sont les premières du canton de Berne à adopter le suffrage féminin, en vertu de leur décision à l'introduire dès qu'une majorité cantonale serait favorable.

Jy.

AUX LECTRICES DE LA PAGE DE LA FEMME

Vous êtes invitées à collaborer à notre Page de la Femme et à envoyer vos articles à la responsable : Jenny Humbert-Droz, Parc 31 bis, La Chaux-de-Fonds. Plus les collaboratrices seront nombreuses, plus la page sera vivante et variée.

LES PROGRAMMES RADIO • TÉLÉVISION

A la radio

Mercredi 21 février 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de seize heures. 17.00 Inf. 17.05 Perspectives. 17.30 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Récital express. 18.20 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 La fa mi. 20.00 Magazine 68. 20.20 Ce soir, nous écouterons. 20.30 Orch. de la Suisse romande. 22.30 Inf. 22.35 Semaine littéraire. 23.00 Harmonies du soir. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Musique légère. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Disques. 20.20 Inf. locales. 20.30 Sentiers de la poésie. 21.00 Blues et gospel. 21.30 Sport et mus.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Pour les jeunes. 17.30 Pour les enfants. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00S ports. 19.15 Inf. 20.00 Ensemble champêtre. 20.15 Adapt. 21.10 Mus. 21.50 Musée alpin de Berne. 22.05 Revue de presse. 22.15 Inf. 22.20 Hockey sur glace. 23.00 Entrons dans la danse.

Jeudi 22 février 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 7.15 Miroir-première. 7.25 Bonjour de Colette Jean. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Les souris dansent. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Onde légère. 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Quart d'heure du sportif. 12.35 10 - 20 - 50 - 100! 12.45 Inf. 12.55 «Le Parfum de la Dame en noir», feuilleton. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Mus. sans paroles... 14.00 Inf. 14.05 Sur vos deux oreilles... 14.30 Monde chez vous. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en mus. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Kaléidoscope hollandais. 10.05 Mus. électronique. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Mus. 11.05 Emis. com. 12.00 Orch. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Jardinage. 14.30 Danses. 15.05 Album aux disques.

A la TV romande

Mercredi 21 février 1968

17.00 Cinq à six des jeunes. 18.15 Vie et métier. 18.45 Buletin. 18.55 Dix sur dix. 19.05 Affaires publiques. 19.25 Trois petits tours... 19.30 «Les Chevaliers du Ciel», feuilleton. 20.00 Téléjournal. 20.20 Carrefour. 20.35 «Femmes d'un Eté», film. 22.15 Danse. 22.45 Téléjournal.

A la TV française

Mercredi 21 février 1968

1re chaîne. — 16.30 Pour la jeunesse. 18.25 Rencontres. 19.10 Jeunesse active. 19.20 Petit lion. 19.25 Actualités régionales. 19.40 «Les Atomistes», feuilleton. 20.00 Actualités. 20.35 Coulisses de l'exploit. 21.20 Il était une fois. 22.05 Bibliothèque de poche. 22.45 Football. 23.30 Actualités.

2e chaîne. — 18.15 Conservatoire des arts et métiers. 19.40 Aventures de Joé. 19.45 Actualités. 20.00 Trois petits tours. 20.05 Un quart d'heure. 20.20 Dossiers de l'écran - Présentation. 20.30 «Elena et les Hommes», film. 22.05 Dossiers de l'écran. 23.05 Actualités.

Jeudi 22 février 1968

1re chaîne — 10.30 et 11.30 RTS promotion. 12.30 Séquence du jeune spectateur. 13.00 Actualités.

CONVOCATIONS DU PARTI

CANTON DE GENÈVE

RIVE DROITE : Assemblée générale. — Mercredi 21 février, à 20 h. 30, Salle du Faubourg, Terreaux-du-Temple 6.

RIVE GAUCHE : Comité. — Jeudi 22 février, à 18 h. 30, Café de la Terrasse.

FRACTION DU GRAND CONSEIL. — Conseillers d'Etat et députés caucus, jeudi 22 février 1968, à 20 h. 30, au Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

ZURICH: Section romande. — Les membres sympathisants et amis de la section sont convoqués en assemblée générale, le jeudi 22 février, à 20 h. 15, au Restaurant Zum Werdplatz, Strasburgstrasse 5, à Zurich. Tous les Romands de Zurich sont invités à cette assemblée.

CANTON DE VAUD

YVERDON : Assemblée générale. — Mardi 27 février, à 20 h. 15, au Cercle ouvrier. « Problèmes du Parti socialiste suisse et romand », par René Meylan.

CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL. — Assemblée du parti, le jeudi 22 février, à 20 h. 15, à l'Hôtel City, 1er étage, grande salle: rapports statutaires et nominations des responsables de la section pour la nouvelle période.

LA CHAUX-DE-FONDS : Groupe de couture. — Réunion, jeudi 22 février, à 14 h. 15, à la Maison du Peuple.

NEUCHATEL. — Souper annuel du parti, le 29 février, à 19 h. 30, à l'Hôtel City. Inscription chez P. Chédel, faubourg de l'Hôpital 11, jusqu'au 27 février.

COGNAC AUX OEUFS
Norand
MARTIGNY

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Hockey sur glace

Ce soir, à la patinoire des Mélèzes

Grasshoppers ne devrait pas arrêter La Chaux-de-Fonds

Grasshoppers, pour la deuxième fois, jouera ce soir aux Mélèzes. C'est l'avant-dernier match de championnat à La Chaux-de-Fonds. Il manque quatre points aux hommes de Gaston Pelletier (à condition que Genève-Servette gagne samedi à Kloten) pour être sacrés champions suisses. La grande porte leur est donc ouverte.

Mais Grasshoppers fut l'une des équipes les plus difficiles à battre pour La Chaux-de-Fonds. Le dernier match aux Mélèzes entre ces deux clubs se termina même par un score nul. Les Chaux-de-Fonniers sont conscients que ce soir ils doivent adopter dès le début un rythme rapide pour étouffer les éventuelles attaques des Zurichois.

Ce match a été préparé spécialement par Pelletier. Il n'a rien laissé de côté. Même lundi, après leur retour de Davos, les Chaux-de-Fonniers se sont rendus en bloc aux Mélèzes pour s'entraîner. Comme il n'y a pas de malade et que normalement Reinhard, qui est au service militaire, devrait obtenir un congé, l'équipe chaux-de-fonnière se présentera au grand complet, ce qui n'est pas de trop pour battre l'excellent Meier.

Par ailleurs, le programme de la soirée sur les autres patinoires est le suivant : Kloten—Davos, Genève-Servette—Zurich et Viège—Langnau.

PASSERONT-ILS ?
Deux « grands » de la défense zurichoise : Berry et le gardien Meier. Les Chaux-de-Fonniers les passeront-ils ce soir ?

Villars ne montera pas

Villars, malgré Ayer, malgré le Canadien Girard comme entraîneur, ne montera pas en ligue nationale B cette année. Et pourtant Villars était l'un des grands favoris pour avoir fait cavalier seul dans son groupe de première ligue. En effet, il y a quelques jours, Villars perdait son premier match de la poule finale à Bienne. Or, hier soir, à Fleurier, Bienne a réussi le match nul, 3-3, ce qui élimine automatiquement Villars de la course, alors que Fleurier a encore une toute petite chance. Si Fleurier, maintenant, parvenait à battre Villars, les hommes de Stettler rejoindraient Bienne avec trois points et il faudrait avoir recours à un match de barrage entre Bienne et Fleurier pour connaître le promu en ligue nationale B.

La rencontre d'hier soir fut très équilibrée : 1-1 au premier tiers, 1-0 au second et 1-2 au dernier. Fleurier menait dans la dernière période par 3-2, lorsque, à la suite d'une expulsion d'un joueur du vallon, Bienne en profita pour égaliser.

Lausanne a battu Grenoble

LAUSANNE—GRENOBLE, 9-3 (2-1, 2-2, 5-0). — Buts : 1' Pidoux, 4' 20" Laliberté, 11' Dubi, 24' Pidoux, 25' Winiger, 31' Laliberté, 33' Lang, 45', 48' et 52' Schenker, 55' Schlaeppi, 17' 30" Greder.

Samedi prochain, Lausanne se déplacera à Coire pour un match très important du tour final de promotion (Coire est actuellement troisième). C'est la raison pour laquelle, et afin de conserver la forme, il avait invité hier soir Grenoble, qui compte dans ses rangs le Canadien Laliberté. Grâce à un magnifique dernier tiers où les Lausannois ont retrouvé le calme qui leur sera nécessaire samedi à Coire, Grenoble fut copieusement battu.

PETE LALIBERTÉ
On l'a revu hier soir. C'est toujours le grand joueur.

Tout savoir sur le football

● Ce soir, au stade de la Fontenette, à Carouge, Etoile Carouge et Lausanne-Sports se rencontreront dans un match de préparation.

● « Une bombe dans le football belge. Les Anderlechtois renoncent à l'équipe nationale. » C'est ce qu'annonce le journal « Le Soir », qui poursuit : « Vexé par certaines critiques, le club champion a officiellement demandé à l'Union belge que ses joueurs ne fassent plus l'objet d'une sélection. Unanimement, les internationaux anderlechtois ont suivi leurs dirigeants. Ils ont demandé à ne pas disputer le prochain Belgique—Allemagne, le 6 mars. »

EN BREF...

DIVERS. — *A Vienne, de nombreux jeunes Autrichiens se sont présentés devant l'Ambassade de France pour protester contre la disqualification de Karl Schranz lors du slalom spécial de Grenoble. Sur les nombreuses banderoles, on pouvait lire : « De l'or volé », « Olympia quo vadis ? »*

NATATION. — *Le Brésilien Jose Silvio Fiolo a battu le record du monde du 100 m. brasse en 1' 06"4, dans la piscine du club Guanabara, à Rio de Janeiro, au cours des championnats sud-américains. L'ancien record était détenu par le Soviétique Vladimir Kossinski depuis le 8 novembre 1967, à Leningrad.*

OLYMPISME. — *Le Val d'Aoste posera officiellement sa candidature pour l'organisaiton des Jeux olympiques d'hiver de 1976.*

LES AVENTURES DE POPEYE ET POUPA

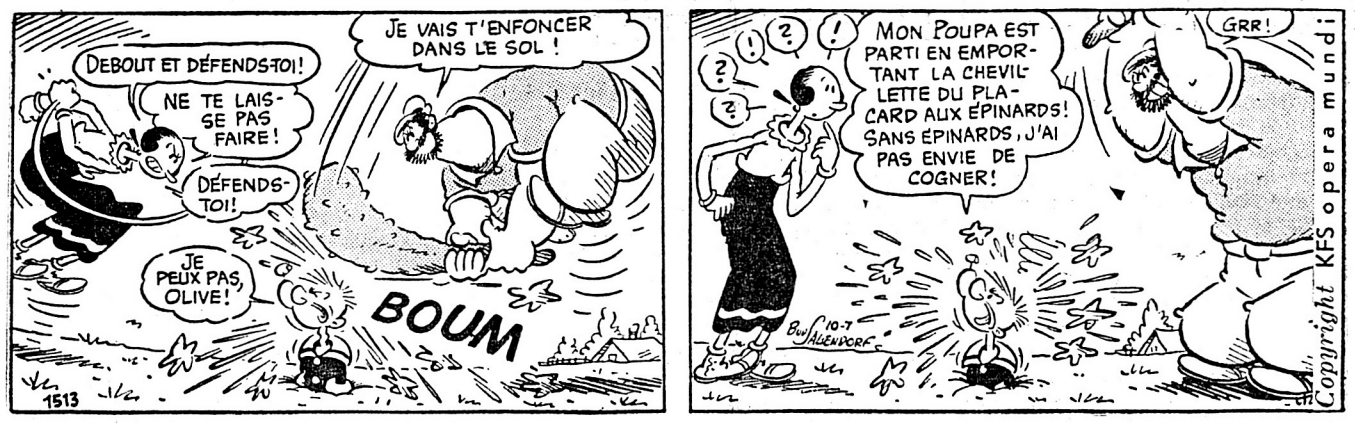

La servante ★ du docteur

Simple histoire par Urbain Olivier

33

Mme Ricolin revint au rez-de-chaussée, où elle trouva sa compagne prête à partir.

— Vous avez une agréable habitation, dit Mme Ricolin. Sur ma demande, Elisa m'a montré les chambres de l'étage, et il m'est venu, en les trouvant si bien situées, la pensée de vous demander si vous consentiriez à recevoir deux dames en pension, l'année prochaine, pendant la belle saison. La montagne commence à me fatiguer, et je crois que Mme Ouébe se trouverait bien ici.

— Vous êtes bien aimable, madame Ricolin, répondit le docteur ; mais, à moins d'être talonné par la misère, je ne veux pas des étrangers à demeure chez moi. J'ai déjà bien assez à faire avec ma clientèle à recevoir, mes malades à visiter dans la contrée, sans me charger encore de pensionnaires dont il faudrait m'occuper chaque jour. Elisa non plus n'est pas de force à expédier seule un ménage plus considérable que le mien; elle retomberait bientôt dans l'état où elle se trouvait lorsqu'elle arriva chez Mme Russel. Elle se porte bien, sans doute ; mais, pour continuer à être en bonne santé, il lui faut une vie facile et beaucoup de tranquillité. Donc, si je puis faire autrement, je ne prendrai pas de pensionnaires.

— Allons, n'en parlons plus. Cette idée m'était venue en parcourant vos appartements. J'aurais été charmée aussi de retrouver cette brave Elisa près de moi.

— Oui, c'est une bonne domestique. Votre serviteur, mesdames. Au revoir, madame Ouébe. N'oubliez pas mes recommandations.

— Merci, monsieur ; je vous écrirai une fois en tout cas.

Elisa salua les deux dames, après avoir aidé Mme Ouébe à remonter sur le char. Quand elle rentra, M. Argozat causait tout seul dans sa chambre, dont la porte était restée ouverte.

— Oui, disait-il, oui, je vais recevoir des dames en pension ! Mme Ricolin me la chantait belle. Ma maison n'est pas une hôtellerie. Ce seraient des allées et des venues à n'en plus finir, sans parler des « amies » qui viendraient s'établir chez moi pendant des journées entières. Si j'avais vingt ans de moins et une femme on pourrait voir; mais un vieillard de mon âge serait fou s'il se mettait un pareil embarras sur le dos. Elisa !

— Monsieur.

— Mme Ricolin se mettait bien dans l'esprit de venir passer l'été prochain ici avec Mme Ouébe ! Vous en a-t-elle parlé ?

— Oui, monsieur.

— Que lui avez-vous répondu ?

— Qu'elle devait s'adresser à monsieur.

— Est-ce que vous auriez consenti à faire le ménage pour tout ce monde ?

— Oui, si monsieur avait consenti à recevoir ces dames.

— Eh bien, moi, je ne l'aurais pas permis. Il paraît que j'ai plus de souci de votre santé que vous-même.

— Je vous en suis reconnaissante, monsieur ; mais je n'ai jamais été si forte que maintenant.

— C'est pour cela qu'il faut continuer. Je retourne chez la Crosse, qui est assez malade. Demain, je prendrai le char de Jacquot pour faire ma tournée habituelle du samedi.

XIV

CHEZ L'ONCLE

Le dimanche matin, lorsque Paul Hermey eut soigné la vieille vache, donné un coup de balai devant sa maison, il vint déjeuner avec sa mère. Le jour précédent, il avait pourtant travaillé à sa vigne ; mais il n'avançait guère, tant il y avait d'ouvrage pour la nettoyer. Par moment, la pensée des 2000 fr. qu'il fallait se procurer pour le 25 octobre le tourmentait. Outre le capital, il devait encore l'intérêt : 100 fr. Où trouver tout cela dans un espace de temps si court ? Comme c'était une obligation hypothécaire en second rang sur ses immeubles, un prêteur serait peu disposé à s'en charger. Paul irait donc chez son oncle, pour lui demander le grand service de lui fournir cet argent.

Ayant pris son café, Paul se fit la barbe, s'habilla proprement et se mit en route pour Civeret. Dans un panier dont l'anse était passée à son bras gauche, il portait le levraut tué deux jours auparavant. Il voulait l'offrir à son oncle, qui sans doute n'avait pas souvent du gibier sur sa table. Sa mère envoyait aussi quelques œufs frais, sachant que son frère les aimait.

C'était un de ces beaux dimanches d'automne, où le soleil est si agréable, dès que les vapeurs du matin se sont retirées et laissent la vue libre partout sous l'horizon. Il y a comme un doux repos dans la nature. Les travaux du cultivateur sont suspendus jusqu'au lendemain. Au lieu de conduire son attelage au champ, le laboureur pieux se rend au culte public avec sa famille. Femme et enfants endimanchés, tous ont l'air contents. Ils jouissent d'entendre sonner les cloches qui les appellent à la maison de Dieu, où ils entendent une prédication appropriée à leurs sentiments, à leur intelligence, à leur belle et saine profession. Peut-être le pasteur parlera-t-il du champ qui est le monde, et de la semence divine, dont un grain en rapoprte trente, un autre soixante et un autre cent, lorsqu'elle est reçue dans le cœur du chrétien et y fructifie.

La Chaux-de-Fonds

Rendez-vous à la Roche-aux-Chevaux

Ce sera dimanche 25 février que se déroulera la traditionnelle rencontre franco-suisse de la Roche-aux-Chevaux. Descendus de Charquemont à Damprichard, des Brenets à Saignelégier, tous les admirateurs du Doubs seront fidèles à ce rendez-vous d'avant-printemps. La nivéole aura probablement raté la réunion ; elle n'offrira pas un tapis blanc aux regards, mais les chercheurs en trouveront quelques-unes, qui en seront d'autant plus précieuses. Il y aura de la soupe et du café, des fricassées diverses. La fumée et la chaleur des torrées multiplieront les toasts portés à la gloire de notre rivière et au plaisir de se rencontrer après un hiver trop généreux en neige.

La Société des sentiers du Doubs organise un car spécial PTT (départ à 7 h. 30 de la place de la Gare). Le départ du car ordinaire a lieu à 8 h. 39. Temps de marche de Biaufond à la Roche-aux-Chevaux: deux heures environ, sans trop musarder. Le retour par Biaufond est assuré par car, le départ de ce lieu est prévu à 17 h. 35. On peut également regagner notre ville par La Goule et Le Noirmont. **E. M.**

Pour du vison, prière d'attendre !

J'ai reçu la visite de ma charmante arrière-cousine Arlette, une habile ouvrière, « qui gagne autant qu'un homme », disent ses compagnes de travail. Elle avait son caractère des jours de tempête et brandissait notre journal ouvert à la page de la femme. De son doigt impératif, elle m'indiquait le passage suivant d'un article consacré à la fourrure:

« Depuis que le vison ne coûte pas plus cher que l'astrakan, la fourrure n'est plus un article de luxe. Beaucoup de femmes possèdent déjà un manteau ou une cape de fourrure; les autres en envisagent l'acquisition. »

— Tu sais combien vaut un manteau de vison ? clamait-elle.

J'ai été obligé de lui avouer mon ignorance et de tenter de l'amadouer en lui faisant remarquer que j'étais plus sensible à « la peau du diable », dans le choix de mes vêtements, qu'à la fourrure. Cela ne l'a pas calmée et elle m'a quitté en me faisant remarquer que ses moyens ne lui permettraient pas de se payer plus de vison que celui qui serait nécessaire à border l'encolure et les poches de son futur manteau. J'ai compris sa colère le lendemain, en apprenant que, pleine d'illusions après avoir lu l'article incriminé, elle s'était rendue chez un fourreur ! TAC.

CARNET DU JOUR

Cinémas

PALACE: 15.00 et 20.30, «Miroir à Alouettes»; 17.30, «Ballets Cendrillon».
RITZ: 20.30 «Le CIA mène la Danse».
EDEN: 15.00 et 20.30, «Deux Billets pour Mexico».
PLAZA· 20.00, «La Canonnière du Yang-Tsé».
CORSO· 15.00 et 20.30, «Les Grandes Vacances»
SCALA: 15.00 et 20.30, «Cendrillon».

Divers

MUSÉE D'HORLOGERIE. 19.00 à 21.00, chefs-d'œuvre du XVIe siècle.

Sports

PATINOIRE: 20.30, La Chaux-de-Fonds—Grasshoppers

Pharmacie d'office

Pharmacie Bernard, Léopold-Robert 21.

Vu... Lu... Entendu...

Durant une leçon de travaux manuels, le maître s'aperçoit qu'une grande feuille de papier a disparu dans la corbeille de déchets. Il bondit:

— Que le coupable s'annonce ! Silence.

— S'il s'annonce, il ne sera pas puni !

Toujours le silence.

— Je vous donne un sursis jusqu'à cet après-midi, mais si celui qui a jeté ce papier ne se dénonce pas, vous aurez tous deux heures d'arrêts !...

Avant de reprendre la classe, à 14 h., les gamins tiennent conciliabule. Personne ne veut se dénoncer. Un courageux offre alors de se sacrifier. De la sorte, personne ne sera châtié...

Cependant, les enfants sont turlupinés du fait que le coupable n'a pas avoué. Ils font leur enquête personnelle. Une enquête sérieuse, celle-là !

Résultat : le coupable venait d'une autre classe !

A L'ÉCOLE DES PARENTS

La formation du caractère de l'enfant

Lundi, l'Ecole des parents avait fait appel à Mlle Adhémar, psychologue à Fribourg, pour exposer l'important problème que pose la formation du caractère dans la petite enfance.

L'ensemble des parents rêve d'avoir des enfants qui aient de la personnalité, du caractère. Beaucoup tiennent à les présenter comme des petits prodiges, pour ne pas être en retard avec leurs cousins ou cousines, ou les enfants de leurs amis, ce qui est regrettable. L'enfant qui parle très vite est rarement celui qui parlera le mieux au moment d'aller à l'école.

Il semble admis aujourd'hui, que l'âge préscolaire est très important dans la formation de la personnalité. L'éducation donnée par les parents est donc primordiale, l'exemple que représente un couple uni est capital.

Si jusqu'à trois ans, l'enfant forme un tout avec sa mère, dès cet âge le rôle du père prend de l'importance, car l'enfant découvre qu'il est une personne distincte et impose sa volonté, il entre dans une période qui devrait se traduire par une liberté surveillée assez large. Il ne faut pas donner de l'importance à certains refus d'obéissance du genre « dis bonjour à madame » que l'enfant refuse d'exécuter. Il vaut beaucoup mieux tenter de toujours répondre à ces questions le plus naturellement du monde et sans transiger avec la vérité. L'enfant doit recevoir par son éducation le moyen d'être capable de vivre sans ses parents. La franchise et la formation du jugement, aident beaucoup l'enfant. L'éducation par la peur ne doit pas entrer en ligne de compte, et le chantage est à proscrire. Et il faut se rappeler que l'enfant est toujours porté à imiter ses parents. **E. F.**

RENVERSÉ PAR UN TROLLEYBUS. — Hier, à 13 h., un trolleybus qui descendait la rue de la Fusion, a renversé une cycliste Mme Yvonne Romani, qui circulait sur l'avenue Léopold-Robert, en direction ouest, au moment où le trolleybus arrivait à l'intersection des deux artères citées.

Mme Y. Romani a été conduite à l'hôpital.

M. BEURET RELACHÉ. — Le juge d'instruction des Montagnes neuchâteloises a fait remettre en liberté mardi l'ancien président du Tribunal du Val-de-Ruz, M. Gaston Beuret, arrêté pour abus de confiance il y a quelques semaines. L'enquête ouverte à son sujet est terminée. Elle a révélé que les abus de confiance représentaient une somme globale de 54 916 fr. Ils ont été commis dans le cadre d'activités privées et ont été avoués sans réserve.

LA FÊTE ROMANDE DES CHORALES OUVRIÈRES DES 15 ET 16 JUIN. — Le Comité d'organisation de la XIIe Fête romande des chorales ouvrières travaille d'arrache-pied pour présenter un programme qui enchante tous les participants. Un très joli souvenir sera remis à tous les congressistes. Un programme de haute qualité est déjà composé pour la soirée du samedi soir : 20 h. 15, allocution du président, M. Payot ; 20 h. 25, morceaux de circonstance par la musique de fête La Persévérante; 20 h. 45, numéros de Claude Selva, imitateur; 21 h. 10, productions du Cartel des chorales ouvrières de Genève; 21 h. 30, chorale ouvrière L'Avenir, de La Chaux-de-Fonds, chorale ouvrière Sängerbund, productions ; 21 h. 45, numéro de gala des Harmonics Dominos ; entracte ; 22 h. 30, Arlette Zola dans son tour de chant ; 23 h. 15, soirée familière.

Quant à la loterie, vingt mille billets, que l'on recommande à tous et à toutes les camarades de Suisse romande, elle est pourvue des splendides lots suivants : 1er lot : une chambre à coucher ou un poste de TV en couleurs : 3500 fr. ; 2e, 3e et 4e lots : une pendule neuchâteloise, chacune de 830 fr. ; 5e, 6e et 7e lots : une montre en or, valeur chacune 450 fr. ; deux mille lots de 1 fr. ; dernier lot : vélomoteur de 800 fr. Les billets se terminant par 0 gagnent 1 fr. Les billets se terminant par 00 participent au tirage final, dont le résultat paraîtra dans l'« Impartial », la «Sentinelle—Le Peuple» et la «Feuille officielle du Canton de Neuchâtel ».

Pour les congressistes qui désireraient venir l'après-midi déjà à La Chaux-de-Fonds, nous organiserons volontiers des visites au Musée de l'horlogerie, au Musée d'histoire naturelle, au Musée d'histoire neuchâteloise et au Musée des beaux-arts. En exprimer le désir au SIMN, CP. 306, 2301 La Chaux-de-Fonds, tél (039) 3 26 26.

Que les chorales qui ne se sont pas encore inscrites se hâtent, et que l'on s'arrache les billets de loterie.

Impulsion helvétique dans l'économie franc-comtoise

La Société neuchâteloise de science économique avait fait appel à M. Paul Claval, de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Besançon, pour parler de l'« impulsion helvétique dans l'économie franc-comtoise ». Ce sujet, présenté par un spécialiste de l'aménagement du territoire, qui a consacré plusieurs études de ce problème au Lot, à la région parisienne, au Jura et à la Belgique, était particulièrement intéressant à suivre. Nous avons ainsi appris beaucoup de choses sur cette Franche-Comté que nous pensions connaître, du fait que nous en sommes frontaliers.

Dans la Franche-Comté, région de programme, qui n'a pas de rapport avec les limites départementales, et qui englobe 16 000 km² de territoire, dans lesquels le Jura n'entre que pour 7000 km², vit une population de 850 000 habitants, densité bien moins importante que celle des cantons suisses frontaliers qui la bordent. On oublie facilement que derrière les montagnes jurassiennes, s'étendent les vastes plaines de la Somme. Dans ce vaste coin de France, le conférencier signale un phénomène qui nous est commun : la difficulté d'implanter de nouvelles et importantes industries en raison du climat, qui pourtant à l'égal du nôtre est sain mais rude. La vie culturelle qui est pourtant active ne suffit pas à compenser ce handicap.

M. Claval fait un bref historique de la Franche-Comté, qui après avoir eu 450 000 habitants, n'en comptait plus que 160 000 après la guerre de trente ans. C'est alors que se place l'arrivée des Suisses, qui transforment l'économie agricole diversifiée de la Franche-Comté en un pays d'élevage bovin et de producteurs de produits laitiers. Les fromagers affluent, les Fribourgeois s'implantent dans la région de Morteau, les anabaptistes bernois dans celle de Montbéliard. L'industrie de la grosse métallurgie qui avait été la première à s'implanter dans le pays s'amenuise, seul Peugeot résiste et se développe. Par contre les Suisses essaiment en nombreuses succursales industrielles de Morez-Saint-Claude, en passant par Pontarlier, Morteau jusqu'à Montbéliard et Belfort, sans oublier Besançon. En regardant la carte géographique et économique, on constate que les zones industrialisées forment une couronne frontalière qui va des Vosges à Saint-Claude, avec une exception, celle de Besançon située au centre de la Franche-Comté.

Depuis 1955, les investissements suisses se sont faits extrêmement rares, et plusieurs industriels ont supprimé leurs succursales. La politique du gouvernement de Gaulle, faite de prestige et de grandeur (?) favorise les concentrations. Les investissements se font au profit de huit grandes zones, dont la Franche-Comté est exclue. Mais le phénomène se répercute sur l'ensemble du territoire français. On constate donc que les difficultés s'accumulent pour les industriels des petites villes et des villages, et qu'une concentration secondaire se fait au profit de Besançon, Pontarlier et Montbéliard, Belfort, alors même que des industriels comme Peugeot, qui a doublé le nombre de ses employés depuis l'après-guerre, transportent leur centre administratif à Paris. Des régions comme Morteau devront donc chercher leur salut dans une unité plus grande avec la Suisse.

CONCLUSIONS

Ce sont les nôtres et non celles de M. Claval, qui n'en a pas fait, et s'est contenté de nous faire part de ses appréhensions. La Franche-Comté n'a pas grand-chose à attendre du gouvernement de Gaulle, elle n'a pas sa place dans son univers de prestige. **E. M.**

Le Locle

Bienfaits et dangers du cinéma et de la TV

Mardi soir, à la Salle des musées, sous les auspices de l'Ecole des parents, en collaboration avec le groupe des mères, M. Robert Rudin, de Genève, membre de la Commission cantonale genevoise du contrôle des films, réalisateur d'émissions TV scolaires, a parlé sur un sujet de grande actualité.

Dans la civilisation d'aujourd'hui, l'image a pris la première place dans la curiosité des hommes. Citant les réflexions de René Huygues, de l'Académie française, l'orateur met en relief le champ d'activité dans lequel l'image s'impose en conquérante. Kafka, le célèbre écrivain tchèque, avait déjà pressenti ce pouvoir envahisseur dans le principal véhicule des images: le cinéma.

Aujourd'hui, la violence et l'érotisme dominent dans la production cinématographique. Ce sont les deux moyens principaux pour attirer les spectateurs.

Cependant, certains psychologues pensent que ce sont là des moyens appropriés pour défouler les humains adultes. Les westerns sont considérés comme des moyens semblables, propres à défouler les enfants. « Crin blanc » est un film adapté à ce travail auprès de l'imagination enfantine. Par contre, la puissance de l'image devient ambiguë lorsque, au cinéma, elle chevauche entre l'érotisme et la pornographie. C'est précisément là que les commissions de contrôle des films ont des tâches très difficiles et subtiles à accomplir.

D'autre part, les éducateurs doivent prendre garde que des films plaisants ne soient pas en même temps immoraux. Souvent aussi, on peut voir des films déplaisants, mais d'une qualité morale certaine. Pour conseiller un choix judicieux aux adolescents, il est nécessaire de leur donner préalablement une éducation cinématographique bien comprise. C'est là, surtout, que doit s'exercer la compétence éclairée des parents. Evidemment, les critères d'appréciations des parents sont susceptibles de plusieurs variantes.

Pour la TV, les problèmes sont un peu différents. Alors que le cinéma oblige les spectateurs à se déplacer, la TV exerce son pouvoir à domicile. Elle demande donc aux parents un contrôle attentif et constant. La TV peut développer abondamment l'imagination des enfants ; mais encore faut-il que ceux-ci soient encouragés à utiliser intelligemment les nouveaux éléments de l'imagination apportés par la TV. Est-ce que la TV familiale développe le goût de la discussion ou, au contraire, le diminue-t-il ? L'orateur pense que, en règle générale, la TV est un moyen d'agrément moderne, parmi d'autres. Elle peut fort bien augmenter le nombre des sujets de discussion en famille. Mais, naturellement, là où les conversations étaient rares, la TV risque bien de les réduire aux seules paroles indispensables.

En terminant, M. Rudin dit que, pour la TV comme pour bien d'autres choses, tout est affaire de discernement. **J. B.**

Assemblée annuelle des Amis de la Nature

Les membres de la section locloise de ce mouvement — du moins bon nombre d'entre eux — se sont réunis au Cercle ouvrier vendredi dernier.

« Assemblée de routine », devait dire le président. Pourtant 1967 a comme une activité réjouissante: le cours de ski a été bien fréquenté et la section dispose de moniteurs bien entraînés. Des concours de ski ont été organisés; les jeunes ont participé à d'autres hors du Locle. Activité touristique bonne, mais susceptible d'amélioration.

Grâce au dévouement de plusieurs, le groupe juniors tient le coup: mieux il prend des initiatives intéressantes.

Le chalet des Saneys est très apprécié mais il pourrait être fréquenté encore davantage.

Rapports de caisse et bilan. Les deux caissiers et les vérificateurs se réjouissent de l'excellente situation financière tant de la maison que de la section. La section peut compter sur la bonne volonté de ses membres, mais le rendement du loto est indispensable pour faire pencher la balance du bon côté.

Henri Eisenring, qui est du métier, a élaboré le bilan; dans son rapport, il tient à féliciter les deux caissiers de leur gestion prudente.

Le président, lui, est heureux de dire qu'il travaille au milieu d'une équipe d'amis. Celle-ci a en vue la réalisation de plus d'un projet. Tout pourra se faire, si l'esprit de collaboration actuel continue à régner.

La section est incorporée étroitement à l'Association cantonale neuchâteloise, à l'Union romande, au Groupe suisse. Les A. N. ont de bons copains partout!

Tous ces rapports sont adoptés par les membres, après un peu de discussion.

Nominations. — Aucun problème pour trouver le personnel nécessaire au comité et aux diverses commissions. Il est impossible de citer ici tous les noms. Donnons cependant les noms et adresses utiles: présidence et administration: Charles Mattern, rue Georges-Perrenoud 36, tél. 5 24 94. Président du chalet: Léopold Brigadoi, Monts 20, tél. 5 47 24. Caissier section et cotisations: Plinio Pianca, Corbusier 23. Caissier Saneys: Gilbert Stähli, Monts 56.

Récompenses. — Cinq membres ont droit au cadeau pour dix ans d'activité: Otto et Madelon Blaser, dont le dévouement efficace mérite une mention. Willy Martinet, Siegfried Hintz, Simone Burgener. Juliette Richard et Jean Blaser ont vingt-cinq ans de service et ils passent vétérans.

Emprunt. — Cinq titres de l'emprunt 2 % son tirés au sort pour remboursement. C'est aussi émouvant qu'au loto!

Divers. — Broutilles et présentation de projets à réaliser tout de suite ou à longue échéance et c'est la fin. L'assistance se divise en groupes plus restreints qui prennent place au quatre coins du Cercle ouvrier.

Le président va d'un groupe à l'autre; il est heureux de l'ardent et de la gentillesse de ses amis, de ses A. N. **Ch. M.**

INONDATION. — En démontant une dalle de béton à l'usine Dixi de la rue de la Côte, hier après midi, des ouvriers ont percé un tuyau de chauffage. Le jet d'eau qui en est sorti a nécessité l'intervention des premiers secours. L'eau a endommagé l'installation électrique, notamment.

CHRONIQUE DE NEUCHÂTEL

NEUCHATEL : Au CEO. — Ce soir à 20 h., au grand auditoire des Terreaux, le CEO présente « Varsovie : la reconstruction de la vieille ville » une conférence de M. Roger Vionnet, conservateur des monuments et des sites du canton, avec projections en couleurs.

NEUCHATEL : Au tribunal. — Le Tribunal de police a prononcé, hier, trois condamnations: M. M. B., qui avait fabriqué de l'absinthe à base d'essences paiera une amende de 1000 francs et 100 fr. de frais. Mme G. P., restauratrice, est condamnée à 400 fr. d'amende et 200 fr. de frais pour concurrence déloyale, et enfin M. F. M., pour lésions corporelles, se voit condamner à cinq jours de prison avec sursis pendant deux ans, et à 70 fr. de frais.

CHRONIQUE JURASSIENNE

MALLERAY: Cycliste blessé. — A l'entrée de Malleray, hier aux environs de 6 h. 30, M. Aimé Garraux, 75 ans, père du maire de Pontenet, qui circulait à bicyclette, a été renversé par une voiture conduite par M. Willy Gerber, de Bévilard. Après avoir reçu sur place des soins d'un médecin, M. Garraux a été transporté à l'Hôpital de Moutier. Il souffre notamment de blessures à la tête et à une main et de contusions sur tout le corps. (w.)

LOVERESSE: Réélu... malgré lui! — Bien qu'ayant avisé publiquement les citoyens de Loveresse qu'il déclinait toute réélection, M. Christian Tschanz a été réélu, malgré lui, aux fonctions d'adjoint au maire. (w.)

BRESSAUCOURT. Tuberculose. — De nombreux cas de tuberculose ont été découvert ces temps chez des adultes et des enfants de Bressaucourt. Toute la population devra en conséquence subir un examen.

BIENNE: Cambriolages en série. — Six cambriolages ont été perpétrés dans la nuit de lundi à mardi dans deux homes pour vieillards, une pouponnière, l'Hôpital Wildermeth à Bienne, au Home des infirmières de la Croix-Rouge et à la Maison Blanche à Evilard. Les sommes volées s'élèvent à 10 000 fr. La police enquête.

MÉMENTO LOCLOIS

CINÉMA LUX: 20 30, «La Cuisine au Beurre».
CASINO-THÉATRE: 20.00, «Treize à Table».
PHARMACIE D OFFICE Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseignera.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

U. Thant aurait une réponse de Hanoi

M. Thant annoncerait aujourd'hui au président Johnson que le Vietnam du Nord prévoirait le processus suivant pour l'ouverture des négociations de paix:

1. Déclaration d'arrêt par Washington des bombardements sur le Vietnam du Nord.

2. Le Vietnam du Nord, pour répondre à l'arrêt des bombardements, s'engagerait à observer d'abord un cessez-le-feu, puis, dans un deuxième stade, à retirer un petit nombre de troupes du Vietnam du Sud.

Ces points ont été révélés hier soir à la télévision au cours du programme « 24 heures » de la BBC par M. Todd, journaliste de Paris et collaborateur de la BBC. M. Todd a ajouté que ce serait là, selon des informations qu'il aurait recueillies dans la capitale française, la substance des réponses que M. Thant aurait recueillies auprès de M. Mai Van Bo, délégué général du Vietnam du Nord à Paris, au questionnaire qu'il avait remis au représentant de Hanoi à La Nouvelle Delhi.

En attendant, au Vietnam, l'offensive vietcong se poursuit contre deux villes : Hué et Saigon, et contre les aérodromes du Delta. Il n'y a aucun changement notable de la situation.

Seule solution à la crise belge: Des élections

Le roi Baudoin a reçu hier après midi M. Vanden Boeynants, premier ministre démissionnaire, pour lui faire connaître « son sentiment sur les conclusions qu'il y a lieu de tirer de la présente crise et de la mission de M. P.-W. Segers », annonce un communiqué du palais royal.

Le gouvernement, à l'invitation du roi, en délibérera ce matin. M. Segers, avait hier matin renoncé à sa mission, ayant abouti à la conclusion que la crise ne pouvait trouver l'issue que dans une consultation du pays. Il est donc vraisemblable que le gouvernement mettra aujourd'hui au point un texte de projet de loi déclarant qu'il y a lieu à revision de la Constitution.

L'adoption par les Chambres de cette déclaration de revision aura pour effet de conférer un caractère constituant au prochain Parlement et d'entraîner automatiquement la dissolution du Parlement actuel. Aux termes de la Constitution, les élections doivent avoir lieu dans les quarante jours à dater de la dissolution.

Après les entretiens anglo-néerlandais

Les propositions contenues dans l'aide mémoire du Bénélux et celles formulées dans la déclaration franco-allemande de Paris, tout en ayant une portée différente, ne sont pas nécessairement incompatibles, mais la priorité devrait être accordée à l'étude du plan du Bénélux, a déclaré hier le premier ministre néerlandais, M. Piet de Jong, à l'issue de ses entretiens avec son homologue britannique, Harold Wilson.

Le chef du Gouvernement hollandais, qui parlait au cours d'une conférence de presse, a souligné que les propositions franco-allemandes n'étaient pas très claires et qu'elles nécessitaient des précisions.

Les gouvernements néerlandais et britannique, a ajouté M. de Jong, sont convenus de poursuivre l'étude du plan du Bénélux, quel que soit le résultat des discussions sur le projet franco-allemand.

Les propositions du Bénélux en faveur de la candidature de la Grande-Bretagne constituent toujours pour le Gouvernement britannique un « pas essentiel » vers son adhésion à la communauté, a indiqué hier, de son côté, Harold Wilson, interrogé aux Communes sur les perspectives de la candidature britannique, à la lumière des récents entretiens franco-allemands de Paris. Le secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères doit d'ailleurs informer aujourd'hui H. Wilson des entretiens de Paris.

VERDICTS AUX PROCÈS DU CAIRE

Deux colonels et un lieutenant condamnés aux travaux forcés à perpétuité, un général à 15 ans de travaux forcés: tels sont les principaux verdicts rendus lundi matin par deux tribunaux militaires qui jugeaient huit officiers accusés de négligence, de carence ou d'incapacité pendant le déroulement de la guerre israélo-arabe de juin dernier. Le principal accusé était le général Awad Elghoul, ex-commandant de la division blindée du Sinaï, qui avait été accusé notamment d'avoir facilité la percée des forces israéliennes jusqu'au canal de Suez.

GENÈVE: LE BUDGET AU CONSEIL MUNICIPAL

En début de séance, le Conseil municipal procède à l'élection des représentants de la ville à la Caisse hypothécaire. Au premier tour, nos deux représentants, nos amis Tzala et Borel, sont réélus de même que deux membres de chaque parti bourgeois. Au deuxième tour, il reste en liste pour le dernier poste, un radical, un vigilant et un membre du Parti du travail. C'est ce dernier, M. Gilliéron, qui est élu.

A PROPOS DE LA VOIRIE

Après ces élections, le Conseil munipal passe à l'étude d'un rapport de la Commission des finances examinant le budget de la voirie, rapport présenté par le Département des travaux publics. Mme Chiostergi (PdT) développe une intervention sur l'augmentation des frais de ce service, de dix à seize millions, et constate qu'en 1956 chaque habitant dépensait 21 fr. pour les routes alors qu'elles lui coûtent 196 fr. par an maintenant. Elle souligne enfin que seuls son parti et le Parti socialiste ont préconisé une réelle politique de transports publics.

Le président du Département des travaux publics, M. Peyrot, lui répond que tous les huit ans son service doit avoir recouvert toutes les routes à cause d'une usure d'un centimètre par an... le rapport est alors adopté en premier débat.

UN EMPRUNT

Les conseillers municipaux abordent ensuite une proposition du Conseil administratif en vue de l'émission d'un emprunt de conversion de 30 millions de francs, portant un intérêt de 5 1/4 %. M. Picot, grand argentier de la ville, précise que 18 millions seront consacrés à l'opération de conversion et que les 12 millions restants pourvoiront aux besoins de la trésorerie en 1968. L'emprunt est accepté à l'unanimité.

Avant de procéder à l'examen du budget, les municipaux étudient encore un rapport de la Commission des finances à propos d'un dégrèvement exceptionnel en faveur des contribuables assujettis à la taxe professionnelle. D'entrée, on constate que la Commission des finances n'est pas d'accord avec le Conseil administratif.

C. Grobet (soc.) définit la position de notre parti en soulignant qu'il refuse une progression linéaire des dégrèvements et préconise au contraire un système dégressif. Le texte est accepté par la gauche tandis que les vigilants et les radicaux s'abstiennent, les chrétiens-sociaux et les libéraux y étant opposés, suivant les thèses du Conseil administratif. L'arrêté est donc accepté. Il est 10 h. 50, et le législatif aborde enfin le budget...

LE BUDGET

M. Picot, conseiller administratif chargé des Finances, refait l'historique du budget et souligne la volonté d'économie qui a marqué le travail de l'exécutif et de la commission. Il souligne que l'on ajoutera ces deux centimes additionnels pour l'aide à la vieillesse et que la ville n'en demandera point de nouveaux. Il constate que la commission est allée plus loin que l'exécutif en matière d'économie et, dans ce sens, il ne partage pas son avis.

Les radicaux soutiennent tout à coup le Conseil administratif et désavouent ainsi leurs représentants à la Commission des finances, ce qui a le don de provoquer une certaine hilarité dans le conseil: on retourne sa veste comme on peut... Le représentant radical affirme que « ses » commissaires étaient d'accord de sacrifier le « superflu », mais pas l'« indispensable ». Les libéraux soutiennent aussi le Conseil administratif, tandis que les chrétiens-sociaux, les vigilants et le Parti du travail se rallient à la majorité de la commission. Notre parti adhère aussi au rapport de la commission. Notre ami Grobet dénonce l'absence de politique culturelle cohérente et les sommes importantes dépensées pour le prestige, en particulier au Grand-Théâtre. Il rappelle que le Parti socialiste a pris position sur la protection civile et considère qu'elle devrait être financée par le Département militaire, puis il se félicite du rétablissement de la subvention au tiers monde et attend beaucoup du premier plan quadriennal de la ville. Enfin, il rappelle que la Commission des finances n'est pas une fiduciaire, mais qu'elle a un rôle politique et que les commissaires doivent être représentatifs de leurs partis. La leçon de ce débat servira peut-être aux radicaux, mais il est fort tard, et le Conseil municipal entrera dans le vif du sujet, en deuxième débat, jeudi.

J.-D. Schlaepfer.

Fin de session au Grand Conseil neuchâtelois

Neuchâtel, pionnier de la médecine du travail

(Suite de la première page)

Ces chiffres ne doivent pas faire illusion: la minorité radicale a déjà annoncé qu'elle ferait campagne devant le peuple et il ne lui sera pas difficile de mobiliser certains sentiments poujadistes. Une affaire à suivre et une bataille en perspective.

Cité universitaire de Neuchâtel

Il s'agit là d'un crédit de 8,6 millions, que les socialistes approuvent par la voix de René Felber — qui en profite pour demander des explications sur les terrains acquis sur le lac, appartenant à l'Etat et sur lesquels la ville de Neuchâtel bâtit des projets. Par ailleurs, pourquoi le début des travaux a-t-il été retardé ? Les autres groupes sont également favorables au projet.

Répondant à R. Felber et à trois questions déposées la veille (dont une par Michel Rousson), M. Clottu affirme que ses intentions sur l'aménagement des « jeunes rives » de Neuchâtel demeurent inchangées, qu'il a interdit toute construction et qu'il va recevoir à ce sujet le Conseil communal du chef-lieu. Quant au retard dans les travaux, M. Clottu l'attribue à des resserrements de trésorerie.

— Mais alors, le Conseil général de Neuchâtel a-t-il été trompé lorsqu'on lui a affirmé que les plans du Conseil communal avaient la sanction du canton, demande Charles Mojon ? A la réponse embarrassée du conseiller d'Etat, Mojon peut rétorquer: « J'en conclus que nous avons bel et bien été trompés. »

Voilà une sombre histoire qui fera encore parler d'elle.

Un « fer à cheval » qui ne porte pas bonheur

Un ancien méandre de l'Areuse, dit le Fer-à-Cheval, sis au Val-de-Travers, est menacé dans sa faune et dans sa flore, par des travaux d'aménagement du territoire. M. Maurice Favre (rad.) veut en faire un site protégé, appuyé par A. Tissot (soc.), MM. Mauler (lib.) et Steiger (pop.). Mais il suscite l'ire de M. Barrelet, radical comme lui et la réprobation de l'autre conseiller d'Etat de son parti, M. Grosjean.

Une vingtaine d'orateurs tiennent à s'exprimer, dont le dernier, M. Bühler — encore un radical ! — a le mot de la fin : « Les uns ont raison, mais les autres n'ont pas tort ! »

Dès lors, il est décidé de ne rien décider encore. r. m.

EN QUELQUES LIGNES

● **MOSCOU. — Les komsomols du collège technique de Marganets, près de Dniepropetrovsk, en Ukraine, faisaient régner la terreur dans la ville, écrit mardi matin « Komsomolskaya Pravda ». Les patrouilles de komsomols qui circulaient dans les rues de Marganets, précise-t-il, s'étaient arrogé tous les droits : arrêter les passants, exiger les pièces d'identité, rendre la justice à coups de poings, et même torturer les habitants pour leur faire avouer des fautes qu'ils n'avaient pas commises. Un procès est actuellement instruit.**

● **NEW YORK. — Rap Brown, président du Snick » (Comité de coordination des étudiants non violents), principal apôtre du « pouvoir noir », a été arrêté à New York.**

● **LA NOUVELLE-DELHI. — Les députés du Parti Jan Sangh (droite) et les socialistes ont déposé hier à la Chambre basse une motion de censure contre le Gouvernement indien, à la suite de l'acceptation par celui-ci du jugement du tribunal international de Genève dans l'affaire du Rann de Kutch.**

● **ANKARA. — Les Gouvernements turc et grec ont convenu de régler définitivement leur différend concernant les sorts réciproques des minorités turque en Grèce, et grecque en Turquie, a déclaré mardi soir à Ankara devant l'Assemblée nationale, le ministre turc des affaires étrangères.**

● **NICE. — Moins d'une heure après qu'ils se soient emparés à main armée de 80 000 fr. dans une banque de Nice, la police a réussi à arrêter deux des quatre yougoslaves auteurs de ce hold-up dont l'un a été tué et un autre grièvement blessé ainsi qu'un policier.**

● **JOHANNESBOURG. — En raison du comportement du Royaume-Uni dans la question de la livraison d'armements à l'Afrique du Sud, le Gouvernement britannique ne pourra plus compter pouvoir utiliser à l'avenir — en temps de paix comme en temps de guerre — la base de Simonstown comme point d'appui pour la marine ou l'aviation, a déclaré un porte-parole sud-africain.**

● **OTTAWA. — Le gouvernement libéral de M. Pearson déposera mercredi aux Communes une motion de confiance, à la suite de sa mise en minorité lors d'un vote.**

● **WASHINGTON. — Face au flot croissant de critiques et de doutes que provoque la conduite de la guerre au Vietnam, un groupe de dix-neuf sénateurs et représentants de tendance antilibérale, viennent de déposer un projet de loi prévoyant la répression d'un nouveau crime fédéral: la « trahison en temps de paix ». Aux termes de ce projet de loi, « l'appui et l'encouragement à tout pays étranger ou groupe armé en lutte contre les Etats-Unis ou les forces américaines », seraient réprimés par une amende de 10 000 dollars et dix ans d'emprisonnement.**

● **DALLAS. — Le juge Joe Brown, qui avait présidé en 1964 le procès tumultueux de Jack Ruby, le meurtrier de l'assassin présumé du président Kennedy, est décédé mardi des suites d'une attaque cardiaque.**

● **LONDRES. — L'Association des pilotes de ligne britanniques a décidé mardi soir de mettre un terme à la grève affectant la British United Airways (BUA), la première compagnie privée britannique de transports aériens.**

● **BERLIN. — Le chef de l'Etat et du Parti communiste est-allemand, M. Ulbricht, a invité les pays neutres et en particulier la Suisse à normaliser leurs rapports avec la République démocratique allemande. M. Ulbricht a écrit, à ce propos, dans l'organe officiel « Neues Deutschland », que la reprise des relations entre Bonn et Belgrade avait créé une nouvelle situation. Il a cité un article du journal socialiste zurichois « Volksrecht » qui affirmait qu'une normalisation des relations entre la Suisse et l'Allemagne de l'Est était « pressante et possible » et qui ajoutait que le Gouvernement suisse ne pouvait faire autrement que de reconsidérer les faits.**

● **LONDRES. — Le 15 février 1971, la Grande-Bretagne opérera une transformation révolutionnaire, en introduisant le système monétaire décimal. La livre sera divisée en 100 pences, au lieu des 20 shillings et 240 pences actuels.**

● **LONDRES. — Une quarantaine de députés travaillistes se sont abstenus à l'occasion du vote hier soir en seconde lecture du projet de loi sur les dépenses publiques qui constituent en fait le décret d'application d'un certain nombre de mesures d'économies annoncées précédemment par le gouvernement. Le texte gouvernemental a été adopté cependant par 216 voix contre 8.**

● **SÉOUL. — La huitième réunion secrète entre les représentants américains et nord-coréens s'est tenue hier à Pan Mun Jom, indiquent des informations parvenues à Séoul.**

● **MOSCOU. — L'URSS a lancé hier deux nouveaux satellites artificiels de la terre, les Cosmos- 202 et 203.**

● **ATHÈNES. — Le tremblement de terre qui s'est produit, dans la nuit de lundi à mardi, dans l'île grecque d'Aghios Efstratios a fait jusqu'à présent 19 morts et 18 blessés.**

● **LA NOUVELLE-DELHI. — Le Gouvernement de Mme Gandhi a décidé de mettre fin à l'instabilité qui paralysait l'Etat du Bengale depuis les élections législatives de février 1967 en le plaçant sous le contrôle direct de l'administration centrale.**

● **PARIS. — La Bourse de Paris est fermée jusqu'à nouvel ordre, en raison d'une grève des agents de change.**

● **PARIS. — Le général de Gaulle a reçu à l'Elysée hier M. Valerian Zorine, ambassadeur de l'Union soviétique en France.**

● **PARIS. — Des cambrioleurs ont fracturé et vidé de leurs documents plusieurs armoires et tiroirs des bureaux de l'agence nucléaire de l'OCDE, à Paris. De l'argent a été volé. On cherche à savoir si des documents ont disparu.**

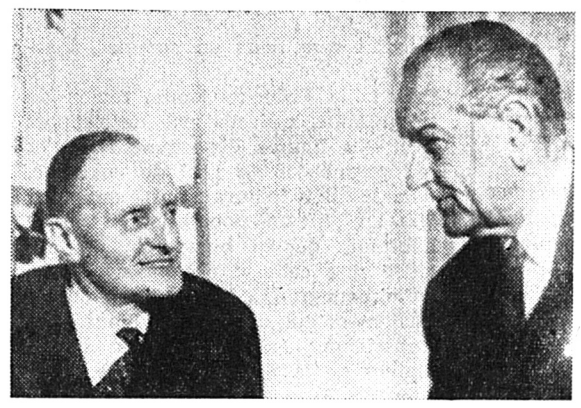

Entretiens Johnson-Brosio

Le président Johnson a reçu à la Maison-Blanche, lundi, le secrétaire général de l'OTAN, M. Manlio Brosio, qui est en séjour à Washington pour trois jours. L'objet de leurs entretiens: les problèmes de l'OTAN.

MÉDIATION SUÉDOISE AU VIETNAM?

Le ministre suédois des Affaires étrangères, Torsten Nilsson, et l'ambassadeur du Vietnam du Nord à Moscou, M. Nguyen Tho Chan, ont eu mardi après midi à Stockholm, un premier entretien de deux heures au cours duquel le diplomate nord-vietnamien, arrivé dans la matinée dans la capitale suédoise, a fait un exposé sur la situation actuelle au Vietnam, et informé le ministre suédois de la détermination du peuple vietnamien de se battre jusqu'au bout pour son indépendance nationale.

A l'issue de ce premier entretien, le ministre et l'ambassadeur ont déclaré qu'ils se rencontreraient à nouveau mercredi et ultérieurement si cela était nécessaire.

Interrogé par la presse, M. Nguyen Tho Chan a déclaré que l'éventualité d'une médiation suédoise dans le conflit vietnamien n'avait pas été examinée, et que la question d'une reconnaissance du Vietnam du Nord par la Suède n'avait pas encore été abordée.

On apprend d'autre part que l'ambassadeur de Suède à Pékin partira jeudi pour Hanoi. Aucune précision ni aucun commentaire n'ont pu être obtenus sur le but de cette mission.